



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Budget annexe  
Mission ministérielle

Publications officielles et  
information administrative



**2024**



## Note explicative

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2024 est prévue aux 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe.

**Cette annexe récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2024 en les détaillant par programme et action.**

La partie mission présente le **bilan de la programmation pluriannuelle**, la **présentation budgétaire** (article 18-II de la LOLF), les **recettes constatées**, les **crédits consommés** et les **emplois**.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon les rubriques de dépenses réparties selon les deux sections. Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2024, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2023 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Publications officielles et information administrative</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Présentation budgétaire	14
Constatation des recettes	15
Récapitulation des crédits et des emplois	18
<b>PROGRAMME 623 : Édition et diffusion</b>	<b>21</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	24
1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données	24
Présentation des crédits	27
Justification au premier euro	30
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	30
<i>Justification par action</i>	37
01 – Accès au droit et diffusion légale	37
02 – Information administrative et vie publique	44
<b>PROGRAMME 624 : Pilotage et ressources humaines</b>	<b>51</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	52
Objectifs et indicateurs de performance	54
1 – Optimiser les fonctions soutien	54
Présentation des crédits	55
Justification au premier euro	59
<i>Éléments transversaux au programme</i>	59
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	65
<i>Justification par action</i>	67
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	67
02 – Promotion et distribution des publications	71
03 – Dépenses de personnel	71
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	72
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	74



MISSION

**Publications officielles et information administrative**

---

## Bilan de la programmation pluriannuelle

### BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission « Publications officielles et information administrative » est structurée en deux programmes budgétaires composant le budget annexe des publications officielles et de l'information administrative (BAPOIA) géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Le programme 623 « Édition et diffusion » recouvre les activités de diffusion légale, d'édition, d'impression et d'information administrative. Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les moyens logistiques, humains et de pilotage.

En 2024, la direction a poursuivi la mise en œuvre des missions centrales définies dans son décret constitutif du 11 janvier 2010 et déclinées dans son plan stratégique « DILA 2024 » :

- garantir l'accès au droit ;
- offrir aux citoyens les informations nécessaires à la connaissance de leurs droits et obligations et à la réalisation de leurs démarches administratives ;
- contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière ;
- proposer des publications, numériques et papier, relatives au débat public ou contribuant à la compréhension des politiques publiques.

Depuis 2010, la DILA a, de manière constante, œuvré pour améliorer les services proposés en adaptant l'offre existante aux besoins des usagers et en proposant de nouveaux produits. La DILA se place désormais au cœur de l'administration numérique grâce notamment au développement de sites Internet qui font partie des sites gouvernementaux affichant les plus fortes audiences de visites. Leur fréquentation a atteint en 2024 903 millions de visites, soit une hausse de plus de 80 millions de visites par rapport à 2023. Le site *service-public.fr* s'est notamment imposé comme un site majeur de l'administration publique avec 675 millions de visites en 2024 (+11,5 %). Cette réussite se matérialise également à travers l'information des entreprises sur les règles et démarches administratives via *entreprendre.service-public.fr* (47 millions de visites), ainsi que par l'éclairage sur les politiques publiques et le débat public grâce au site *vie-publique.fr* (29 millions de visites). Elle se caractérise également à travers ses productions emblématiques comme la publication sous un format électronique sécurisé du Journal officiel de la République Française et sa diffusion sur *legifrance.gouv.fr* (182 millions de visites en 2024, +9,5 %).

Dans ce cadre, la modernisation de la chaîne régalienne a été poursuivie en 2024 à travers le programme relatif aux « nouveaux outils de production normative » (NOPN), qui a pour objectif de dématérialiser de bout en bout la production des textes normatifs. L'éditeur légistique (EDILE), qui permet de faciliter la rédaction des textes juridiques, est utilisé par les ministères avec à horizon 2026 une interface avec Solon, l'application de gestion de la validation des textes.

La DILA a mené par ailleurs une activité d'édition (éditions des Journaux officiels et La Documentation française), en favorisant notamment des complémentarités avec *vie-publique.fr*. L'imprimerie poursuit son évolution à la suite notamment de la vente de la rotative en 2023 et son retrait en 2024. Les travaux sont désormais orientés sur les presses numériques et feuilles. L'imprimerie de la DILA est le point d'entrée du réseau interministériel d'impression de l'État (R2IE) qui regroupe les principaux centres d'impression et de reproduction de l'État.

L'ensemble des chantiers de modernisation a été mené dans le respect des plans stratégiques successifs tout en réalisant d'importantes économies budgétaires. En 10 ans (2014-2024), la DILA a supprimé 37 % de ses emplois (-269 ETP), diminué son plafond d'emplois de 46 % (plafond d'emplois de 898 ETPT en LFI 2010 à 484 ETPT en 2024) et réduit ses dépenses de titre 2 de 10 M€. La société anonyme d'impression et de composition des Journaux officiels (SACIJO) qu'elle finance a également réduit ses emplois dans des proportions analogues (-86 emplois), permettant de réduire la dotation versée par la DILA (-18 M€). Sur la même période, des économies importantes ont été réalisées par la DILA sur ses dépenses de fonctionnement (de 54 M€ en 2014, leur montant a diminué à hauteur de 41 M€ en 2024, soit 13 M€ d'économies) tout en accroissant ses investissements (passés de 5 M€ à 14 M€ de 2014 à 2024).

S'appuyant sur un schéma directeur immobilier annexé au plan stratégique, la DILA a lancé d'importants travaux de rénovation des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages du site Desaix afin de regrouper ses effectifs sur le site et a réalisé les études préalables nécessaires au plan de comptage de la consommation énergétique des bâtiments afin de la réduire..

Parallèlement, les recettes du budget annexe encaissées en 2024 s'établissent à 194,6 M€ (soit un montant supérieur de 16 % - 27,3 M€- au regard des 167,3 M€ prévus en LFI 2024), en hausse de 5,3 % (+9,8 M€) par rapport à l'exécution 2023, elle-même supérieure de 0,5 % (0,9 M€) par rapport à l'encaissé 2022 (193,7 M€). Ces très bons résultats permettent de dégager un solde excédentaire de plus de 55 M€.

La direction s'est par ailleurs mobilisée en 2024 en vue du renouvellement du double label égalité-diversité des services du Premier ministre. La DILA affiche notamment de très bons résultats sur la part des femmes au sein de l'encadrement supérieur (51,1 % fin 2024) et le taux d'emploi de travailleurs handicapés (9,01 % fin 2024). La DILA participe également au développement de l'apprentissage en accueillant chaque année davantage d'apprentis et en améliorant de manière continue l'accueil et l'accompagnement des apprentis.

Ces résultats favorables ont été atteints en dépit d'un contexte interne sensible du fait d'une la décision du Conseil d'État du 6 février 2024, rendue dans le cadre d'un contentieux individuel, qui a amené la haute juridiction à qualifier les missions de la DILA comme relevant d'un service public administratif, et à juger par conséquent que ses agents de droit privé issus de l'ex-direction des Journaux officiels devaient nécessairement relever d'un statut de droit public. La DILA a donc été amenée à régulariser dans les meilleurs délais le statut des agents recrutés sur contrat de droit privé (30 % environ de ses effectifs) et leur a proposé un contrat en conformité avec les règles de droit public, entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette décision a également conduit la DILA à revoir son schéma d'emploi pluriannuel puisqu'elle a eu pour effet d'accélérer les départs prévus dans le plan de départ volontaire anticipé en 2025 sur 2024. Ainsi la suppression de 20 ETP a été mise en œuvre en gestion 2024 au lieu de -15 ETP inscrits en LFI 2024.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF 1 : Améliorer l'accès à l'information légale et administrative et l'offre de services aux usagers

#### Indicateur 1.1 : Accès aux informations et aux démarches administratives

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre total de visites sur le site "service-public.fr"	millions	577,8	605,4	630	674,7	cible atteinte	660
dont le nombre de visites sur le sous-domaine "entreprendre.service-public.fr" du site "service-public.fr"	millions	30	42,3	38	46,7	cible atteinte	48
Taux de satisfaction des visiteurs du site "service-public.fr"	%	79	78,8	85	79,5	amélioration	80

#### Commentaires techniques

Source des données : le nombre de visites provient de l'outil de mesure d'audience. Un nouvel outil a été adopté en juillet 2024 (passage d'AT Internet à Eulérian) dans le cadre d'un marché public du Service d'Information du Gouvernement (SIG). Le taux de satisfaction des usagers est mesuré à partir de deux questionnaires détaillés, à la fois quantitatif et qualitatif, réalisés par la DILA.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait d'une application de mesure d'audience.

Commentaires : C'est à la fois un indicateur de performance par la progression du nombre de visites et un indicateur de qualité par le taux de satisfaction. Les dernières enquêtes de satisfaction ont été réalisées entre le 20 novembre et le 17 décembre 2024 pour le site service-public.fr et entre le 20 novembre et le 30 décembre 2024 pour le site entreprendre.service-public.fr, au moyen d'un questionnaire auto-administré en ligne sur les sites. La taille de l'échantillon des internautes (3 359 répondants pour le site service-public.fr et 2 098 pour le site entreprendre.service-public.fr), garantit une bonne représentation de la variété des profils de visiteurs.

## ANALYSE DES RESULTATS

La fréquentation du site *service-public.fr* continue à progresser en 2024 avec 674,7 millions de visites contre 605,4 millions en 2023, soit une progression de 11,45 %. La cible 2024 de 630 millions de visites est dépassée.

Ce bon résultat témoigne de la forte utilité des services proposés. La force du positionnement du site en termes de référencement naturel est l'une des principales causes de sa visibilité et contribue nettement à la progression de l'audience. En raison de l'actualité politique tout au long de cette année, marquée par les élections européennes puis la dissolution de l'Assemblée nationale, suivie des élections législatives, le site *service-public.fr* a été sollicité par les usagers sur les démarches administratives liées au vote (s'inscrire sur les listes électorales, consulter sa situation électorale, la démarche sur la procuration) ainsi que sur les actualités en lien avec ce contexte particulier.

L'intensification du partenariat avec la DINUM, la DITP et l'ANCT a donné lieu à plusieurs projets qui ont permis de renforcer les liens avec ces administrations et de mieux positionner le site *service-public.fr* au sein de l'écosystème des sites publics. L'articulation avec le programme « France services », permettant un rapprochement avec les territoires, constitue également un axe particulièrement structurant avec la stratégie de positionnement et de référence du site sur l'information administrative.

La relation à l'utilisateur est constamment au cœur des préoccupations de la DILA. Ainsi, la personnalisation du parcours et de l'information pour les usagers s'est poursuivie, et la qualité de la relation à l'utilisateur, par téléphone comme par messagerie, a été renforcée, notamment par un plan d'amélioration continue des équipes de réponse à l'utilisateur. Parallèlement, l'observatoire des publics, lancé en 2022, continue de développer l'écoute des usagers sur leurs attentes via différentes modalités (enquêtes, études, baromètres, etc.).

La refonte de certains *Comment faire si...* ou la création de la rubrique *Aides* ont permis de proposer les informations sous un nouvel angle. De nouveaux téléservices ont été mis en ligne comme l'interrogation de la base des fourrières pour savoir si son véhicule s'y trouve et accéder à son dossier, ou la prise de rendez-vous en commissariat.

Le nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux facebook, LinkedIn et Instagram (actif depuis décembre 2023), est en constante augmentation.

En termes qualitatifs, le taux global de satisfaction du site *service-public.fr* en 2024 est de 79,5 %, en amélioration par rapport au taux de 2023 (78,8 %), mais en-dessous de la cible fixée à 85 %. Ce résultat est à mettre en relation avec l'augmentation du nombre de visites. Le taux de satisfaction demeure satisfaisant eu égard à la taille et la variété des contenus du site. Toutefois, un travail approfondi d'analyse des verbatims de l'enquête va être conduit en 2025 afin d'assurer l'amélioration en continu du site.

Le nombre de visites du site *entreprendre.service-public.fr* est de 46,7 millions de visites (contre 42,3 millions en 2023, soit 10,4 % de progression). La cible de 38 millions de visites est donc dépassée. Cette composante du site *service-public.fr* continue de s'imposer comme un site de référence dans l'écosystème de l'information administrative aux entreprises. Une nouvelle page d'accueil du site a vu le jour courant novembre 2024 et propose désormais la possibilité de filtrer l'information en fonction du statut juridique de l'entreprise. Depuis mai 2024, le site propose sous sa marque le service *conseillers-entreprises.service-public.fr*, qui permet aux entrepreneurs d'être mis en relation par téléphone avec un conseiller local de l'organisme public ou parapublic compétent. En 2024, le site s'est également enrichi d'un dossier de 50 fiches pour les entreprises en difficultés, qui a été co-construit avec la Direction générale des entreprises et plusieurs signataires du Plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise (Banque de France, Urssaf, Médiateur des entreprises et Portail du rebond) afin d'aider les chefs d'entreprise à réagir dès l'apparition des premières fragilités économiques et augmenter ainsi leurs chances de surmonter les phases de crise. Le site a également proposé un dossier sur les marchés publics entièrement repensé et un nouveau dossier sur l'environnement.

En janvier 2024, la première lettre d'information hebdomadaire, conjointement réalisée par Bercy Infos Entreprises et la rédaction du site *Entreprendre.service-public.fr*, a été diffusée à 800 000 abonnés. C'est un moyen puissant d'informer le plus grand nombre d'entreprises sur les actualités administratives, les échéances calendaires ou les obligations légales. Cette initiative permet d'optimiser les efforts respectifs de chaque partie prenante et d'articuler

efficacement la production et la diffusion des contenus sur les différents canaux mis en œuvre (sites, lettres, réseaux sociaux).

En termes qualitatifs, le taux global de satisfaction en 2024 est de 84,1 %, soit 7,2 points de plus qu'en 2023. Cette progression est liée à la fois au travail sur la visibilité de la plateforme, aux enrichissements des contenus et aux évolutions fonctionnelles régulières.

## Indicateur 1.2 : Diffusion de la norme juridique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de visites sur le site « <a href="http://legifrance.gouv.fr">legifrance.gouv.fr</a> »	millions	150,9	166,8	160	182,7	cible atteinte	175
Nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF et aux services de Légifrance	Nb	130 492	126 944	60 000	135 536	cible atteinte	130 000

### Commentaires techniques

Source des données : le nombre de visites provient de l'outil de mesure d'audience. Un nouvel outil a été adopté en juillet 2024 (passage d'*At Internet à Eulérien*) dans le cadre d'un marché public du Service d'Information du Gouvernement (SIG). Le nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF provient des statistiques mensuelles de l'hébergeur externe du site.

Mode de calcul : pour les visites sur le site, il s'agit du total annuel. Pour le nombre d'abonnés au sommaire, c'est le résultat au 31 décembre de chaque année. Le décompte du nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF est issu du système de statistique mensuelle automatisée.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de visites du site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) en 2024 est de 182,67 millions contre 166,89 millions en 2023, soit une augmentation de 9,45 %. La cible de 160 millions est largement dépassée. En outre, aux visites directes, il convient d'ajouter plus de 202 millions d'appels aux API proposées par le site.

La croissance de la fréquentation est liée aux évolutions régulières du site ainsi qu'à des travaux techniques visant à sécuriser sa performance. La disponibilité de Légifrance est ainsi de plus de 99,99 % en 2024.

En 2024, trois versions majeures du site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr), portant au total plus de cinquante corrections et évolutions, ont été déployées.

Dans l'objectif de faciliter l'accès au droit des non professionnels, a été introduit en complément de la disposition de droit, un onglet « informations pratiques » faisant un lien vers les fiches des sites internet [service-public.fr](http://service-public.fr) et [entreprendre.service-public.fr](http://entreprendre.service-public.fr) expliquant ses conséquences pratiques.

Dans le même ordre d'idée, l'ajout d'un lien « Accéder à la version consolidée » sur la version HTML des textes modificateurs publiés au Journal officiel, permet d'accéder directement au contenu dans sa version consolidée et simplifie ainsi la lecture du contenu des articles. En parallèle, des travaux ont été réalisés pour simplifier la recherche avancée. Ces fonctionnalités utiles à la lecture participent à la croissance de la fréquentation.

L'application des traitements « Theia » (utilisation de l'intelligence artificielle) dans les Bases de Données Juridiques permet aux usagers de disposer sur Légifrance de liens de citation, facilitant la lecture des textes.

L'accessibilité du site a continué à progresser et atteint 88,71 %.

S'agissant du sommaire électronique du Journal officiel, le nombre d'abonnés en 2024 est de 135 536. Il était prévu initialement une baisse de ce volume d'abonnés notamment en lien avec la mise à disposition d'un compte utilisateurs mais compte tenu du report de ce projet et en dépit des fonctionnalités de désabonnement offertes et des purges régulières de données, le volume d'abonnés continue à progresser (126 944 à fin 2023, soit une progression de 6,77 %).

### Indicateur 1.3 : **Transparence du débat public**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de visites sur le site « vie-publique.fr »	Nb	30 762 566	29 424 935	35 000 000	29 099 676	absence amélioration	31 000 000
Nombre de visites sur le catalogue en ligne des éditions de la marque "La Documentation française"	Nb	629 158	577 323	700 000	492 300	absence amélioration	600 000

#### Commentaires techniques

Source des données : le nombre des visites du site et sur le catalogue provient de l'outil de mesure d'audience. Un nouvel outil a été adopté en juillet 2024 (passage d'At Internet à Eulérien) dans le cadre d'un marché public du Service d'Information du Gouvernement (SIG).

Mode de calcul : il s'agit du total annuel.

#### ANALYSE DES RESULTATS

Le nombre de visites sur le site vie-publique.fr en 2024 est de 29,1 millions contre 29,4 millions en 2023, soit une légère baisse de -1,1 %. La cible de 35 millions de visites n'est pas atteinte.

A l'exception du résultat des élections législatives (635 000 visites le 8 juillet) et des éléments sur la dissolution de l'Assemblée nationale (534 000 visites le 9 juin), l'intérêt pour l'actualité politique semble s'être un peu essoufflé cette année. Si l'on compare avec l'année 2023 et les pics de fréquentation lors des débats sur la loi sur la réforme des retraites ou sur l'immigration, ou encore l'utilisation du 49.3, l'année 2024 qui a pourtant été riche en événements politiques n'a pas autant « intéressé » notre public. Un effort a pourtant été fait sur le rythme quotidien des publications ainsi que sur la « réactivité » à l'actualité. Notamment dans le cadre des élections législatives, le dossier complet « Législatives 2024 : des élections organisées dans un délai contraint » a été mis à disposition sur le site. Le site internet et les éditions de La Documentation française ont apporté les ressources, les éclairages, les points de vue pour comprendre les enjeux de ces rendez-vous électoraux, dans des formats variés et accessibles au plus grand nombre.

Un autre élément doit sans doute être pris en compte pour comprendre cette relative baisse de fréquentation. De nombreuses enquêtes menées notamment auprès des jeunes par les équipes de la DILA montrent que les sites internet sont maintenant concurrencés par les réseaux sociaux et les lettres d'actualité. On constate de fait une nette augmentation des abonnés à nos réseaux sociaux (au 31 décembre 2024, 26 000 abonnés sur Instagram ; 30 500 sur X et 56 000 sur Facebook) et une forte appétence pour nos lettres d'actualité. « L'essentiel de Vie publique », lettre thématique lancée au mois d'octobre 2024, a recueilli plus de 9 000 abonnés en 3 mois. Cette lettre thématique bimensuelle se propose d'aborder, à chaque livraison, un nouveau thème. Elle se veut « un outil pratique pour ceux qui cherchent à y voir clair dans la jungle de l'information ».

Pour répondre à ces nouvelles tendances, en plus de la lettre thématique, une amélioration de la chaîne Youtube et l'ouverture en décembre d'un compte LinkedIn ont été réalisées, dont les agents publics et les acteurs locaux sont la cible. Le compte LinkedIn enregistre 2 000 abonnés en 3 semaines d'existence. Ces nouveaux abonnés montrent, malgré la légère baisse de l'audience du site, une notoriété certaine du site vie-publique.fr. Dans ce cadre, un partenariat entre vie-publique.fr et Datagora, agrégateur de données clés fiables et utiles au débat public, a été initié en 2024. L'objectif est de bénéficier de la communauté de Datagora afin de développer la visibilité et la notoriété du site vie-publique.fr sur les réseaux sociaux X, Facebook, LinkedIn, Instagram et TikTok pour toucher les jeunes.

La fréquentation des pages consacrées aux publications de la marque La Documentation française est fortement liée à la consultation globale du site. De ce fait, elle a également connu une baisse atteignant 492 300 visites et ce malgré la mise en ligne d'une nouvelle page d'accueil au mois d'octobre ainsi qu'un accès facilité grâce à un menu déroulant qui porte le nom de la marque dès la page d'accueil du site et qui permet l'accès à chacune de nos collections.

La lettre d'actualité de La Documentation française a quant à elle enregistré une progression de 46,7 %.



## Présentation budgétaire

(en millions d'euros)

Activité courante			
Dépenses par titre (crédits de paiement consommés)		Recettes	
Dépenses de personnel (T2)	63	<b>Annonces</b>	<b>190</b>
dont personnels en activité	63	Bulletin officiel des annonces des marchés publics	70
dont pensions		Bulletin des annonces légales et obligatoires	7
Dépenses de fonctionnement (T3)	63	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	113
Charges de la dette de l'État (T4)		Journal officiel de la République française - Lois et Décrets	0
Dépenses d'investissement (T5)	12	<b>Recettes hors annonces</b>	<b>4</b>
Dépenses d'intervention (T6)	0	Vente de publications et abonnements	1
Dépenses d'opérations financières (T7)	0	Prestations et travaux d'édition	2
		Autres activités	1
		Produit de cession d'actif	0
<b>Total des dépenses (A)</b>	<b>139</b>	<b>Total des recettes (B)</b>	<b>195</b>
		<b>Solde budgétaire 2024 (B-A)</b>	<b>+56</b>
Financement de l'activité			
Emplois		Ressources	
Remboursement d'emprunt		Nouvel emprunt	
		Autre ressource de financement	
<b>Total des emplois (C)</b>		<b>Total des ressources (D)</b>	
		<b>Solde financier (B+D-A-C)</b>	<b>+56</b>
Trésorerie et dette			
Trésorerie		Dette	
		Encours de dette au 31/12/2023 (E)	
		Flux résultant du financement en 2024 (F=D-C)	
		Plafond de dette autorisé en LFI	
		<b>Dette brute constatée au 31/12/2024 (G=E+F)</b>	
Trésorerie prévue au 31/12/2024 (H)	858	<b>Dette nette au 31/12/2024 (G-H)</b>	

## Constatation des recettes

Ligne de recettes	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Annonces	163 900 000	190 185 065	+26 285 065
Bulletin officiel des annonces des marchés publics	66 300 000	69 646 821	+3 346 821
Bulletin des annonces légales et obligatoires	6 600 000	7 134 899	+534 899
Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	91 000 000	113 358 699	+22 358 699
Journal officiel de la République française - Lois et Décrets		44 647	+44 647
Recettes hors annonces	3 400 000	4 373 988	+973 988
Vente de publications et abonnements	1 000 000	865 015	-134 985
Prestations et travaux d'édition	1 900 000	1 990 510	+90 510
Autres activités	500 000	1 494 898	+994 898
Produit de cession d'actif		23 565	+23 565
<b>Total</b>	<b>167 300 000</b>	<b>194 559 053</b>	<b>+27 259 053</b>

### RECETTES BUDGETAIRES 2024

Les recettes budgétaires du budget annexe « des publications officielles et informations administratives » (BAPOIA) se composent :

- d'une part, des recettes d'annonces légales liées aux missions de la DILA d'accès au droit et de transparence économique et financière relatives à la vie des entreprises ;
- d'autre part, des recettes hors annonces relevant des missions d'édition publique dans les domaines politique, administratif, économique, social, juridique, international et d'information administrative.

L'exécution 2024 des recettes encaissées du BAPOIA s'établit à 194,6 M€, soit 116 % de la prévision inscrite en loi de finances initiale (LFI) à hauteur de 167,3 M€. Ce montant qui est supérieur de 27,3 M€ à la prévision initiale marque également une hausse de 9,8 M€ par rapport à l'exécution 2023 (184,7 M€).

Pour rappel, le montant prévisionnel des encaissements 2024 tenait compte du diagnostic d'une économie française parvenant à sortir progressivement de l'inflation sans récession (concernant l'inflation, prévision de 2,5 % après 4,9 % en 2023). Cette inflation fait en effet peser une incertitude accrue sur le chiffrage de la prévision des deux principales ressources du budget annexe.

#### Les recettes d'annonces légales

Les recettes d'annonces légales sont composées des redevances perçues pour la publication des avis au :

- Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ;
- Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- Bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) ;
- Journal Officiel-Lois et Décrets (JOLD).

Présenté en LFI pour 2024 à hauteur de 163,9 M€, le montant des recettes encaissées au titre de la publication des annonces légales s'élève à 190,2 M€ au 31 décembre 2024 et présente un taux d'exécution supérieur de 16 % (+26,3 M€ par rapport à la prévision initiale).

Dans un contexte de tension générale et une conjoncture économique fragile, les encaissements des avis d'annonces légales publiés au BODACC progressent de 13 % (soit +12,8 M€) par rapport à l'exercice 2023 et s'élèvent à 113,4 M€ (contre 100,5 M€ en 2023) pour une prévision en loi de finances initiale de 91 M€ constituant le socle sûr. L'analyse des recettes facturées permet de mettre en évidence que le nombre des avis relatifs aux dépôts de comptes sociaux des sociétés au RCS (BODACC C) et aux modifications générales (BODACC B), constituant 69 % du volume total des avis publiés, continue de progresser par rapport à l'an dernier, respectivement de 23 % et de 4 %. Le niveau particulièrement élevé des encaissements du BODACC traduit aussi un rattrapage du retard dans la publication des avis de dépôt de comptes constaté en 2023 et imputable aux difficultés de fonctionnement du Guichet unique des formalités d'entreprises (GUFÉ).

Évaluées en 2024 comme en 2023 à hauteur de 66,3 M€, les recettes d'annonces légales publiées au BOAMP présentent un taux d'exécution de 105 % et atteignent un total de 69,6 M€ contre 72,3 M€ en 2023, soit une baisse de 4 % (-2,7 M€). Cette dernière porte sur toutes les catégories d'annonces et d'annonceurs. Selon le Baromètre de la commande publique, publié par la Banque des Territoires et Intercommunalités de France, la commande publique connaît un ralentissement global en 2024.

Les encaissements au titre de la publication d'annonces au BALO sont supérieurs de 0,5 M€ à la prévision en LFI (6,6 M€) et présentent un niveau d'exécution (7,1 M€) légèrement inférieur à 2023. Pour rappel, le BALO contribue à la transparence économique en diffusant notamment les avis de convocation aux assemblées générales, les comptes annuels et des opérations financières telles que les augmentations de capital.

Enfin, les recettes d'annonces légales publiées au JOLD s'établissent à 0,04 M€ pour une prévision qui avait été ramenée à 0 en LFI 2024 en raison de l'entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 de la nouvelle procédure simplifiée de changement de nom patronymique. En application de la loi n° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation, la publicité préalable au Journal officiel n'est plus obligatoire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette gratuité a été étendue, par un arrêté du 6 décembre 2022, à la publication au Journal officiel de l'annonce préalable de changement de nom pour motif légitime par décret. Les encaissements constatés portent sur le recouvrement des factures antérieures.

#### Les recettes hors annonces

Les recettes hors annonces sont principalement constituées par des recettes issues :

- des ventes de publications sous la marque « La Documentation française » ou comptes de tiers et des abonnements ;
- des travaux, études et prestations de services qui portent notamment sur les travaux de l'imprimerie réalisés dans le cadre de conventions signées avec des partenaires institutionnels ;
- et des autres prestations de services pour compte de tiers.

Les encaissements des recettes hors annonces 2024 s'élèvent à 4,4 M€ et sont en baisse de 6 % par rapport à l'exécution 2023 soit -0,3 M€. Ils excèdent toutefois de 1 M€ (+29 %) la prévision inscrite en loi de finances initiale pour 2024 qui tenait compte de l'évolution de l'activité de l'imprimerie avec l'arrêt de la presse rotative depuis fin 2022.

Estimés en LFI à hauteur de 1,9 M€, les travaux d'impression et prestations diverses reculent de 7 % (soit - 0,2 M€) par rapport à 2023 pour s'élever au 31 décembre à 2 M€. Ce montant est supérieur de 0,9 M€ (+5 %) à la prévision initiale et porte principalement sur les activités d'impression pour 1,7 M€. L'activité a été perturbée en 2024 par les restrictions de circulation prévues à proximité des sites des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) qui ont amené à fermer l'imprimerie pendant deux semaines et à réduire son activité pendant toute la période des JOP. Les recettes encaissées générées par les activités éditoriales se chiffrent quant à elles à 0,9 M€, légèrement inférieures au montant inscrit en loi de finances initiale (1 M€).

Les autres produits (recettes de fonctionnement divers), qui portent sur les recettes exceptionnelles, des remboursements variés, la régie de restauration, le produit des ventes de vieux papiers et vieilles matières de l'imprimerie ou encore les droits d'auteur et de reproduction, sont très supérieurs (204 % soit +1 M€) à la prévision inscrite en loi de finances initiale de 0,5 M€ et progressent par rapport à l'exécution 2023 (+24 % soit 0,3 M€).

Enfin, des recettes en capital ont été réalisées pour 0,02 M€ et concernent, dans le cadre de la rénovation du 6<sup>e</sup> étage qui intègre l'espace de restauration, la vente de matériels de cuisine aux domaines.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>623 – Édition et diffusion</b>			
Prévision	47 697 153	41 977 119	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	47 882 590	44 171 044	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-185 437	-2 193 925	
Exécution	39 353 990	40 972 816	
<b>624 – Pilotage et ressources humaines</b>			
Prévision	106 475 534	103 649 134	484
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	111 284 846	107 458 446	484
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-4 809 312	-3 809 312	
Exécution	102 073 077	97 728 937	456
<b>Total Prévision</b>	<b>154 172 687</b>	<b>145 626 253</b>	<b>484</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>141 427 067</b>	<b>138 701 752</b>	<b>456</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
623 – Édition et diffusion	45 873 717 42 323 321	47 882 590 39 353 990	46 891 320 43 113 644	44 171 044 40 972 816
01 – Accès au droit et diffusion légale	29 879 441 29 759 218	32 771 367 27 631 702	30 612 835 30 348 996	29 727 516 28 841 521
02 – Information administrative et vie publique	15 994 276 12 564 103	15 111 223 11 722 288	16 278 485 12 764 647	14 443 528 12 131 295
624 – Pilotage et ressources humaines	106 795 031 99 676 063	111 284 846 102 073 077	105 705 031 99 533 336	107 458 446 97 728 937
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	10 679 556 9 126 689	15 012 909 11 010 788	9 589 556 8 998 962	11 186 509 6 651 689
03 – Dépenses de personnel	65 315 475 63 507 851	66 271 937 63 364 013	65 315 475 63 507 851	66 271 937 63 364 013
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	30 800 000 27 041 523	30 000 000 27 698 276	30 800 000 27 026 523	30 000 000 27 713 234

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
623 – Édition et diffusion	45 873 717 42 323 321	47 882 590 39 353 990	46 891 320 43 113 644	44 171 044 40 972 816
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	34 271 386 29 280 437	31 179 259 28 619 559	33 641 356 29 188 257	32 197 044 29 918 230
Titre 5. Dépenses d'investissement	11 602 331 13 042 884	16 703 331 10 715 430	13 249 964 13 925 387	11 974 000 11 035 585
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 0	0 19 000	0 0	0 19 000
624 – Pilotage et ressources humaines	106 795 031 99 676 063	111 284 846 102 073 077	105 705 031 99 533 336	107 458 446 97 728 937
Titre 2. Dépenses de personnel	65 315 475 63 507 851	66 271 937 63 364 013	65 315 475 63 507 851	66 271 937 63 364 013
<b>Autres dépenses :</b>	<b>41 479 556</b> <b>36 168 212</b>	<b>45 012 909</b> <b>38 709 064</b>	<b>40 389 556</b> <b>36 025 484</b>	<b>41 186 509</b> <b>34 364 924</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	38 192 556 33 238 990	37 716 509 32 859 838	38 192 556 33 566 068	37 706 509 33 017 329
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 287 000 2 924 218	7 296 400 5 792 417	2 197 000 2 454 413	3 480 000 1 290 786
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 5 004	0 4	0 5 004	0 4
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 56 805	0 0	0 56 805
<b>Total</b>	<b>152 668 748</b> <b>141 999 384</b>	<b>159 167 436</b> <b>141 427 067</b>	<b>152 596 351</b> <b>142 646 979</b>	<b>151 629 490</b> <b>138 701 752</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	65 315 475 63 507 851	66 271 937 63 364 013	65 315 475 63 507 851	66 271 937 63 364 013
<b>Autres dépenses :</b>	<b>87 353 273</b> <b>78 491 533</b>	<b>92 895 499</b> <b>78 063 053</b>	<b>87 280 876</b> <b>79 139 128</b>	<b>85 357 553</b> <b>75 337 739</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	72 463 942 62 519 428	68 895 768 61 479 397	71 833 912 62 754 325	69 903 553 62 935 559
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 889 331 15 967 102	23 999 731 16 507 847	15 446 964 16 379 800	15 454 000 12 326 371
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 5 004	0 19 004	0 5 004	0 19 004
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 56 805	0 0	0 56 805

PROGRAMME 623  
**Édition et diffusion**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition diffusion » porte l'ensemble des crédits de fonctionnement des activités dites « métiers » de la DILA ainsi que la totalité des crédits nécessaires aux projets informatiques et aux investissements. Ce programme comprend les actions suivantes :

- accès au droit et diffusion légale ;
- information administrative et vie publique.

Il recouvre les domaines suivants :

- la production et la diffusion des textes normatifs ;
- la transparence économique et financière ;
- la gestion des produits et services numériques ;
- le renseignement administratif multi-canal ;
- l'imprimerie ;
- l'édition publique ;
- les investissements informatiques et d'imprimerie.

Les dépenses du programme 623 s'élèvent à 39,4 M€ en AE et 41 M€ en CP en 2024. Elles diminuent par rapport à 2023 en raison principalement d'une réduction de la ressource à la suite de la parution du décret d'annulation de crédits en date du 21 février 2024. Les crédits en LFI ont en effet été minorés de 3,6 M€, portant la ressource (hors reports généraux de CP de 2,4 M€) à 44,3 M€ en AE et 40,6 M€ en CP contre 45,9 M€ en AE et 46,9 M€ en CP en LFI 2023.

Le programme relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), dont l'objectif est de moderniser l'intégralité de la chaîne de production de textes, s'est poursuivi dans le respect du calendrier et du budget. L'éditeur légistique « EDILE », qui facilite le travail de rédaction des textes sous un format structuré et pré-consolidé est désormais utilisé par tous les ministères et de nombreuses fonctionnalités ont été ajoutées par rapport au produit minimum viable ouvert en novembre 2023. L'outil THEIA utilisant l'intelligence artificielle est en production depuis le début de l'année 2024 et permet d'établir des liens entre les textes sur Légifrance et de faciliter les travaux de consolidation.

Les évolutions continues du site Légifrance ont notamment porté, en 2024, sur l'amélioration de l'accessibilité et une simplification de la recherche avancée sur les jurisprudences répondant aux remontées des utilisateurs. Par ailleurs les utilisateurs disposent désormais de l'onglet « Informations pratiques » sur certains articles et textes incluant des liens pour permettre de consulter les fiches « vos droits et démarches » du site internet [service-public.fr](https://service-public.fr) en lien avec les sujets en cours de consultation.

S'agissant de sa mission de transparence économique et financière, la DILA a développé une nouvelle plateforme d'intégration des annonces de marchés publics (PIAMP) en remplacement de l'application BOAMPWeb. Cette application assure depuis le 15 janvier 2024 le rôle de captation des avis transmis par les plateformes de dématérialisation en amont via des formulaires de saisie en ligne et de gestion des comptes des acheteurs publics (achat d'avis, de forfaits, suivi de la publication au BOAMP et au JOUE). Cette mise en service s'inscrit dans le cadre de l'obligation européenne – règlement (UE) 2019/1780 – de mise en œuvre des nouveaux formulaires européens « eForms ».

La DILA continue d'améliorer les fonctionnalités du site « service public » (SP) qui s'est imposé comme un site majeur de l'administration publique avec 675 millions de visites en 2024. Les travaux ont notamment porté sur une ouverture des données de l'annuaire des services publics par API ainsi que l'ouverture d'un compte LinkedIn pour renforcer la présence sur les réseaux sociaux. La DILA est également associée à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) dans le programme de simplification des moments de vie et a refondu les *comment faire si « je pars/je vis/je reviens » de l'étranger*. Le site *entreprendre.service-public.fr*, site de référence pour l'information et l'orientation des entreprises dans leurs démarches administratives, créé en 2022, continue à s'enrichir : personnalisation de l'information avec l'ajout d'un filtre par statut juridique ; enrichissement des contenus sur l'environnement, les entreprises en difficultés, les professions réglementées ; lettre d'information hebdomadaire conjointe avec le SIRCOM (service de communication) de Bercy ; accès à un service de renseignement administratif personnalisé par *conseillers-entreprises.service-public.fr*.

Outre les évolutions des sites, la DILA continue également de proposer de nouveaux services aux usagers et aux administrations. Elle a ainsi développé de nouvelles démarches en ligne telle que la « Pré-demande de renouvellement de passeport » expérimentée au Canada et au Portugal. Elle a également poursuivi l'amélioration des démarches existantes, notamment pour intégrer le système de design de l'État et les rendre ainsi encore plus ergonomiques et accessibles.

Dans le cadre de sa mission d'ouverture des citoyens au débat public, le projet d'édition de l'ouvrage « Jeune et citoyen » a vu le jour en 2024. Ce guide pratique pour l'accès des jeunes à la citoyenneté et l'autonomie administrative, coconstruit par les équipes de la DILA, a eu un grand succès auprès du public jeune. La direction du service national universel en a notamment acquis 100 000 exemplaires pour les séjours de cohésion. La DILA a assuré la valorisation des publications de « La Documentation française » sur le site *vie-publique.fr* dans le cadre de l'objectif de complémentarité du site avec la marque « DF ». Les travaux ont aussi porté sur une nouvelle page d'accueil et des podcasts « 2 minutes citoyennes ».

Dans le même temps, l'imprimerie poursuit son évolution à la suite notamment de la vente de la rotative en 2023. Les opérations de sortie de la rotative du site Desaix ont été menées à bien en 2024 et les travaux sont désormais orientés sur les presses numériques et feuilles. L'imprimerie de la DILA constitue en outre depuis 2024 le point d'entrée du réseau interministériel d'impression de l'État (R2IE) qui regroupe les principaux centres d'impression et de reproduction de l'État.

L'ensemble de ces chantiers de modernisation a été mené dans le respect des plans stratégiques successifs tout en réalisant d'importantes économies budgétaires et en atteignant un niveau de recettes (194,6 M€) supérieur à celui de 2023 et 2022.

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Optimiser la production et développer la diffusion des données**

INDICATEUR 1.1 : Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2 : Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3 : Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données

### INDICATEUR

1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	1 563 606	5 744 923	3 500 000	3 099 703	absence amélioration	3 600 000
Nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr	Nb	25 294	13 381	40 000	14 531	absence amélioration	27 000

#### Commentaires techniques

Source des données : la mesure des deux sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : Il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

#### ANALYSE DES RESULTATS

Dans le cadre de la contribution au développement de l'accès à la commande publique, le nombre de visites constatées en 2024 sur le site *BOAMP.fr* est de 3,1 millions contre 5,7 millions en 2023. Le résultat des visites du site en 2024 revient dans les standards avec 3,1 millions contre une cible de 3,5 millions (la nouvelle version du site et le nouvel outil de statistique ont permis de régler le dysfonctionnement du décompte des visites de 2023 et de revenir à une fréquentation annuelle proche des années précédentes). La baisse du volume de publication d'avis de l'ordre de 9 % a conduit à une plus faible fréquentation du site.

Le nouveau système de collecte des annonces de marchés publics (PIAMP : plateforme d'intégration des avis de marchés publics) en relation avec le programme de transformation numérique de la commande publique et la dématérialisation des annonces, a été mis en place le 15 janvier 2024 permettant ainsi de prendre en compte les nouveaux formulaires européens.

Concernant les comptes, la suppression des comptes inactifs n'a pas entraîné une réaction importante de recréation de comptes de la part des abonnés concernés, même si le nombre de 14 531 abonnés est en progression de 8,6 % par rapport à 2023 (13 381 abonnés). Un nombre bien inférieur à la cible de 40 000 comptes fixée avant la décision de la purge des comptes inactifs.

## INDICATEUR

### 1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	12	10	9	8	cible atteinte	9

#### Commentaires techniques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte. STILA est la plateforme de production du système de l'information légale et administrative. Cet outil vise à améliorer l'accès au droit, notamment par la production sécurisée et la diffusion du JO Lois et décrets sur le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) dans les délais impartis.

## ANALYSE DES RESULTATS

Dans le cadre de l'optimisation et de la sécurisation de la production du *Journal officiel*, le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA en 2024 est de 8 en regard des 31 662 textes publiés au JORF, soit un taux de 0,03 %. Le résultat est meilleur qu'en 2023 (10 rectificatifs pour 33 627 textes publiés). La cible 2024 de 9 rectificatifs est dépassée et conforme au plan de maîtrise des risques. Ce plan mis en place à la rédaction du JO à partir de 2017, qui repose sur trois piliers principaux (procédures, formation, contrôles), a permis une baisse immédiate et très significative du nombre de rectificatifs imputables à la DILA (-50 % dès 2020). Excepté l'année 2021 qui a connu une augmentation du nombre d'erreurs en raison de difficiles conditions de travail des agents pendant la crise sanitaire (notamment le maintien du travail à distance limitant les interactions de contrôles). L'attention particulière portée, depuis 2020, au niveau de l'équipe de rédaction du *Journal officiel* sur la qualité des recrutements (essentiellement des juristes), la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...) continue à porter ses fruits, la qualité du contrôle des textes s'étant améliorée de façon très significative.

## INDICATEUR

### 1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	5,7	2,33	4	1,6	cible atteinte	3

#### Commentaires techniques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : Il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles et les bibines utilisées sur les imprimantes industrielles.

## ANALYSE DES RESULTATS

Le résultat du taux de gâche à fin décembre 2024 est de 1,6 % contre 2,3 % en 2023. Ces résultats sont à mettre en relation avec la consommation de papier qui a baissé de 12,7 % (508,3 tonnes en 2024 contre 582,5 tonnes en 2023). La cible de 4 % est dépassée.

Afin d'optimiser le processus de production et contribuer à la baisse de la gâche papier, le processus de production est analysé en permanence avec les imprimeurs, dans des ateliers qualité hebdomadaires qui sont l'occasion d'analyser la gâche papier constatée et de décider d'actions à mettre en place pour la réduire.

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>					
01 – Accès au droit et diffusion légale	22 103 036 20 759 142	10 668 331 6 853 560	19 000	<b>32 771 367</b> <b>27 631 702</b>	32 771 367
02 – Information administrative et vie publique	9 076 223 7 860 417	6 035 000 3 861 870		<b>15 111 223</b> <b>11 722 288</b>	15 111 223
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>31 179 259</b>	<b>16 703 331</b>	<b>0</b>	<b>47 882 590</b>	<b>47 882 590</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-185 437 (hors titre 2)		-185 437	
Total des AE ouvertes		47 697 153 (hors titre 2)		47 697 153	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>28 619 559</b>	<b>10 715 430</b>	<b>19 000</b>	<b>39 353 990</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>					
01 – Accès au droit et diffusion légale	22 907 516 21 224 684	6 820 000 7 597 836	19 000	<b>29 727 516</b> <b>28 841 521</b>	29 727 516
02 – Information administrative et vie publique	9 289 528 8 693 546	5 154 000 3 437 749		<b>14 443 528</b> <b>12 131 295</b>	14 443 528
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>32 197 044</b>	<b>11 974 000</b>	<b>0</b>	<b>44 171 044</b>	<b>44 171 044</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-2 193 925 (hors titre 2)		-2 193 925	
Total des CP ouverts		41 977 119 (hors titre 2)		41 977 119	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>29 918 230</b>	<b>11 035 585</b>	<b>19 000</b>	<b>40 972 816</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 5 Dépenses d'investissement		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023					
01 – Accès au droit et diffusion légale	23 709 441	20 225 983	6 170 000	9 533 235	29 879 441	29 879 441 29 759 218
02 – Information administrative et vie publique	10 561 945	9 054 454	5 432 331	3 509 648	15 994 276	15 994 276 12 564 103
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>34 271 386</b>		<b>11 602 331</b>		<b>45 873 717</b>	<b>45 873 717</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>29 280 437</b>		<b>13 042 884</b>			<b>42 323 321</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Titre 5 Dépenses d'investissement		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023					
01 – Accès au droit et diffusion légale	23 125 952	20 823 124	7 486 883	9 525 872	30 612 835	30 612 835 30 348 996
02 – Information administrative et vie publique	10 515 404	8 365 133	5 763 081	4 399 515	16 278 485	16 278 485 12 764 647
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>33 641 356</b>		<b>13 249 964</b>		<b>46 891 320</b>	<b>46 891 320</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>29 188 257</b>		<b>13 925 387</b>			<b>43 113 644</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	29 280 437	31 179 259	28 619 559	29 188 257	32 197 044	29 918 230
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 280 437	31 179 259	28 619 559	29 188 257	32 197 044	29 918 230
Titre 5 – Dépenses d'investissement	13 042 884	16 703 331	10 715 430	13 925 387	11 974 000	11 035 585
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 192 460	3 750 000	1 664 090	2 885 947	3 050 000	2 073 906
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 850 423	12 953 331	9 051 340	11 039 440	8 924 000	8 961 679
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	0	19 000	0	0	19 000
Transferts aux autres collectivités	0	0	19 000	0	0	19 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>47 882 590</b>			<b>44 171 044</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-185 437			-2 193 925	
<b>Total*</b>	<b>42 323 321</b>	<b>47 697 153</b>	<b>39 353 990</b>	<b>43 113 644</b>	<b>41 977 119</b>	<b>40 972 816</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2024		3 415 227						
<b>Total</b>		<b>3 415 227</b>						

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/03/2024				1 406 739				
<b>Total</b>				<b>1 406 739</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						3 600 664		3 600 664
<b>Total</b>						<b>3 600 664</b>		<b>3 600 664</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>3 415 227</b>		<b>1 406 739</b>		<b>3 600 664</b>		<b>3 600 664</b>

## Justification au premier euro

### Dépenses pluriannuelles

#### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### NOPN

Année de lancement du projet	2021
Financement	P623
Zone fonctionnelle principale	Ressources et Support

#### COÛT ET DUREE DU PROJET

##### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,07	0,38	2,15	1,72	3,68	3,70	2,67	2,81	2,75	2,52	5,48	3,15	0,17	3,84	15,31	15,31
Titre 2	0,00	0,00	1,30	1,30	1,08	1,08	1,09	1,09	1,28	1,28	1,09	1,09	0,00	0,00	4,75	4,75
<b>Total</b>	<b>1,07</b>	<b>0,38</b>	<b>3,45</b>	<b>3,02</b>	<b>4,76</b>	<b>4,78</b>	<b>3,76</b>	<b>3,90</b>	<b>4,04</b>	<b>3,81</b>	<b>6,57</b>	<b>4,24</b>	<b>0,17</b>	<b>3,84</b>	<b>20,06</b>	<b>20,06</b>

##### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,32	20,06	+94,43 %
Durée totale en mois	60	84	+40,00 %

Le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, est de 26,9 M€ et résulte de la MAREVA transmise lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

Ce coût intègre :

- 10,3 M€ d'investissement (coûts directs), réévaluée à 15,3 M€ dans le budget 2024, répartis sur chaque projet applicatif et incluant une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- 4,6 M€ de coûts indirects (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents DILA & SGG mobilisés sur le programme sur les 60 mois du programme (étant précisé qu'hormis deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 12 M€ de coût de fonctionnement du SI sur deux ans (renseignés à la demande de la DINUM), soit un coût d'environ 5,9 M€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau de coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne le programme. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN. Cependant, au-delà des dépenses légitimement imputées sur la tranche fonctionnelle NOPN depuis le lancement du programme en 2021 et retracées dans le tableau ci-dessus, il est nécessaire de contextualiser l'augmentation des dépenses prévues dans la mesure où un montant de dépenses évalué à 2,3 M€ aurait été inévitablement engagé même en l'absence de la conduite du programme NOPN afin d'assurer le maintien en condition opérationnelle des applications.

Par ailleurs, l'impact budgétaire de l'allongement de la durée totale du programme pour les années 2026 et suivantes ainsi que les décisions restant à prendre sur la construction du nouveau système d'information portant le référentiel unique de norme auront probablement un impact sur le coût du programme à compter du PLF 2026.

## GAINS DU PROJET

### Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	
Délai de retour en années	6	6	

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Lancé en janvier 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la direction de l'information légale et administrative (DILA), le programme « nouveaux outils de production normative » (NOPN) vise à la **transformation numérique de la chaîne de production des normes françaises**, en combinant la modernisation des outils, l'évolution des métiers et la simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...).

Les gains recherchés sont de :

- **faciliter la rédaction, le suivi et la correction des projets de textes** pour les agents publics, en réduisant les tâches formelles, chronophages et redondantes au profit d'activités à forte plus-value ; autrement dit, de passer moins de temps sur la forme et plus de temps sur le fond, le pilotage de l'activité normative, l'appui et la formation des agents... ;
- **améliorer le service public de diffusion du droit** au profit de l'ensemble des usagers (citoyens, professionnels du droit, éditeurs juridiques, *legal-tech*), en augmentant la qualité et la quantité de données diffusées par LEGIFRANCE, en réduisant les délais de consolidation et en apportant de nouvelles fonctionnalités (par exemple : connaître la norme applicable à un territoire donné) ;
- **rendre possible des harmonisations et simplifications** dans les pratiques de rédaction des textes (en lien avec le développement d'un éditeur dédié) ; un comité d'expertise légistique associant le SGG, le Conseil d'État, l'Assemblée nationale et le Sénat se tient régulièrement à cette fin.

Le programme, placé sous la direction d'un directeur de projet, a été scindé en cinq projets :

- Trois projets propres à chaque nouvel outil à réaliser ou rénover, à savoir : l'**éditeur légistique nommé « EDILE »** (brique applicative d'aide à la rédaction des textes sous un format structuré et préconsolidé), le **cœur de chaîne applicative nommé « SOLON »** (brique applicative de gestion du flux de travail, de suivi, de validation et de génération des déclinaisons de publication) et le **référentiel unique de normes** nommé

« RUNE » (base destinée à organiser et stocker les données, permettant une consolidation validée des textes et codes et la référence des textes du Journal officiel pour alimenter Légifrance pour diffusion).

- Deux projets transverses sont menés en parallèle à savoir la transformation des métiers et des organisations et l'amélioration des fonctions de pilotage et de suivi statistique en matière d'activité normative.

Après une année consacrée à initier les travaux (conduite d'une étude détaillée, échange avec les partenaires et futurs utilisateurs, constitution des équipes et des budgets), le programme a été présenté en tout début d'année 2022 à la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui, après consultation de la direction des achats de l'État (DAE), de la direction du Budget (DB) et de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a émis un avis conforme sur sa faisabilité et sa soutenabilité. Depuis lors, le programme a intégré le panorama des grands projets numériques de l'État et a débuté sa phase de réalisation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a accompagné la direction de programme entre octobre 2021 et octobre 2023. Des maîtrises d'œuvre pour le développement de l'éditeur légistique EDILE, d'une part, et l'industrialisation d'une solution de consolidation par l'intelligence artificielle nommée « THEIA », d'autre part, ont fait l'objet d'appels d'offre notifiés respectivement en avril et en novembre 2022.

Le programme s'appuie sur l'actuelle chaîne applicative, notamment SOLON (outil de partage des projets de textes utilisés par l'ensemble des ministères, le Conseil d'État, le Parlement) et LEGIFRANCE (plateforme de diffusion du droit sur internet) pour déployer progressivement, à compter de 2023, de nouvelles briques applicatives modernisant, remplaçant ou complétant celles existantes. Cela permettra d'expérimenter de nouveaux usages, de favoriser la conduite du changement et d'obtenir des résultats intermédiaires jusqu'à la mise en place d'un cercle vertueux de production et d'enrichissement de la donnée tout au long du parcours du texte.

Outre l'amélioration continue des applications existantes, le premier palier du programme, atteint fin 2023, a permis :

- **l'expérimentation et le déploiement depuis novembre 2023 de l'éditeur légistique EDILE**, outil d'aide à la rédaction des textes, conçu en méthode agile avec les utilisateurs finaux. Fin 2024, près de 500 utilisateurs répartis dans une soixantaine de directions au sein de l'ensemble des ministères, ont créé près de 1 500 projets de textes via EDILE. Au cours de l'année 2024, de nouvelles fonctionnalités indispensables ont été développées comme la possibilité de traiter les tableaux, de façon à répondre aux besoins des utilisateurs sur un plus grand périmètre de textes.
- **l'utilisation depuis début 2024 de l'intelligence artificielle** pour faciliter la consolidation des textes et le travail sur les données actuellement en stock. Depuis la mise en production de cet outil nommé « THEIA », le nombre de liens hypertextes « actifs » sur Légifrance a plus que doublé et la totalité des actions de création/abrogation sont systématiquement proposées aux équipes de la consolidation de la DILA.

Le programme prévoit notamment d'ici 2027 :

- **l'interfaçage des applications EDILE et SOLON début 2026 permettant d'une part aux utilisateurs (producteurs de normes) de bénéficier de nouveaux services améliorant les possibilités de collaboration interdirectionnelle ou interministérielle et, d'autre part, de fiabiliser la production des normes par le recours aux formats structurés en lieu et place du format bureautique ;**
- **l'amélioration des capacités de pilotage et de suivi statistique de l'activité normative.**

**S'agissant de la construction d'un nouveau référentiel ou la modernisation des bases de données juridiques existantes** permettant d'accroître significativement la qualité et la quantité de données stockées et diffusées ainsi que les échanges entre acteurs, une étude, conduite en coordination avec la direction interministérielle du numérique de l'État depuis septembre 2024 doit permettre de prendre des orientations avant fin 2025 quant à ce projet complexe.

Enfin, l'année 2024 a permis d'atteindre une nouvelle étape de la transformation des organisations prévue dans le programme NOPN par le transfert des équipes de la section consolidation de la DILA au sein du centre d'appui à la production normative afin de constituer un pôle des données et de l'accompagnement assurant notamment les formations à l'application EDILE et poursuivant ses activités de consolidation des textes diffusés sur Légifrance.

Le programme respecte les exigences en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données personnelles, d'ouverture des données ainsi que des codes sources.

#### DÉTAIL SUR LES COÛTS DU PROGRAMME

Initialement, le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, était de 26,9 M€ (comprenant 10,3 M€ d'investissement, 4,6 M€ de dépenses de titre 2 et 12 M€ de dépenses de fonctionnement) et résultait de la MAREVA (Méthode d'Analyse et de Remontée de la Valeur) transmise en février 2022 lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

L'avancement des travaux a conduit à la réévaluation des coûts d'investissement, à savoir une hausse de 5 millions d'euros, compte tenu :

- du coût de développement et des évolutions de l'éditeur légistique EDILE (outil développé en méthode agile sans équivalent sur le plan européen) ;
- de la nécessité de conduire des travaux techniques de sécurisation de l'application SOLON non prévus à l'origine (qui, indépendamment même du programme, auraient été menés) ;
- des résultats des démarches de sourçage faites pour la construction de la dernière brique du programme, RUNE, également considérée comme la plus complexe ;

et ce, malgré les mesures d'économie prises telles que l'arrêt de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (alors même que la consommation sur ce poste est bien inférieure au coût habituel sur ce type de projet) ou la limitation des développements sur l'application THEIA.

Ce coût intègre :

- 15 M€ **d'investissement** et 0,3 M€ **d'étude (coûts directs)** répartis sur chaque projet applicatif et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce besoin d'investissement n'est pas réévalué à ce stade ;
- 4,6 M€ **de coûts indirects** (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents de la DILA et du SGG mobilisés sur le programme sur 60 mois pris en compte par la MAREVA en vigueur (étant précisé qu'hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 12 M€ **de coût de fonctionnement du SI** sur deux ans, soit un coût d'environ 5,9 M€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau de coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement et d'études qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne l'opération sur le programme 623. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN.

L'ensemble de ces coûts est susceptible de connaître des évolutions, notamment pour les années 2026 et 2027, en fonction de l'avancement ou des contraintes techniques du projet.

#### DÉTAIL SUR LES GAINS DU PROGRAMME

##### **Gains pour le SI :**

L'étude de rentabilité de la MAREVA fait état de gains sur les coûts de fonctionnement de la chaîne applicative (près de 1,26 M€ par an, soit 6,3 M€ sur 5 ans). Toutefois, la même étude précise qu'en l'absence d'investissement dans le cadre du programme NOPN, il aurait été nécessaire de faire des évolutions indispensables au maintien en état des outils existants et de leurs infrastructures (avec, comme actuellement, des pics significatifs réguliers notamment pour garantir le maintien en condition de sécurité des applications).

Ainsi les investissements directs dans le cadre du programme remplaceront des coûts récurrents permettant le fonctionnement de la chaîne, ces deux postes de dépenses étant de nature à se compenser largement. En

conséquence, au-delà de cet aspect compensatoire, il n'a pas été prévu de gain lié aux seules évolutions SI (application et infrastructure).

### **Gains sur la charge de travail :**

Le programme NOPN bénéficiera aux agents de l'administration comme au service public de la diffusion du droit en améliorant la capacité de production normative de l'État, son efficacité, sa célérité, sa qualité et sa résilience. Il permettra notamment l'allègement de certaines tâches chronophages, redondantes et formelles.

La mise en production du nouveau système d'information réduira les tâches directement liées à la production normative et assumées en particulier par les agents du SGG, de la DILA, des ministères, du Conseil d'État, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Par ailleurs, il bénéficiera indirectement à une multitude d'autres acteurs, à savoir d'autres agents de l'administration (dont les collectivités ultramarines), ainsi que des acteurs économiques (éditeurs juridiques, *legal tech*...).

La réduction partielle de la charge de travail des agents de l'administration (des services du Premier ministre comme des ministères) n'entraînera pas obligatoirement une réduction en nombre d'effectifs correspondants, ceux-ci pouvant être redéployés sur d'autres activités (y compris sans lien avec la production normative) jusqu'alors insuffisamment accomplies ou même non accomplies. Il est à noter que l'accroissement et la création de nouvelles activités liées aux nouveaux outils ont été déduits des projections retenues ci-après au titre de la réduction de la charge de travail.

Seules ont été retenues les réductions de charge de travail pour les agents de l'administration (excluant les économies et gains pour l'État non chiffrables et ceux pour les acteurs économiques). Ces gains ont été estimés une fois l'ensemble des outils déployés et utilisés, soit au plus tôt à horizon 2026. Ils sont intégrés de manière progressive afin de tenir compte de différents délais (mise en production, adhésion par les utilisateurs, réorganisation...).

**L'effet cumulé des espérances de gains directs et indirects, excluant les gains non chiffrables (gains dépendant de l'adhésion d'autres institutions, effets de l'amélioration de l'accessibilité du droit sur l'activité économique et donc les recettes fiscales) est évalué, selon l'annexe fournie lors de la MAREVA, à 17 ETP (répartis entre le SGG, la DILA, les ministères et toute autre administration) à l'issue de la mise en production du nouveau SI, soit en 2027, et atteindra 48 ETP à horizon 2029.**

**Il est à noter enfin que, compte tenu de l'effet diffus de la réduction de la charge de travail au sein de l'administration, le gain réel en termes d'ETP sera difficile à contrôler.**

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>47 697 153</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>41 977 119</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>39 353 990</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>40 972 816</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>5 650 861</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>12 740 661</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>2 692 302</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>28 232 154</b>

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>14 838 715</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>14 838 715</b>	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>12 740 661</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>2 098 054</b>	
AE engagées en 2024 (E2) <b>39 353 990</b>	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>28 232 154</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>11 121 835</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>13 219 890</b>	
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>11 700 000</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>1 519 890</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le programme 623 regroupe les activités métiers de la DILA. Le montant des restes à payer (RAP) au 31 décembre 2024 s'établit à 13,2 M€ en baisse de 1,5 M€ par rapport à 2023 grâce notamment à un suivi régulier des engagements

vivants. Compte tenu de la nature des prestations et de la structure des marchés publics (essentiellement à bons de commande), les dépenses du programme comportent peu d'engagements forfaitaires pluriannuels. Ceux-ci concernent principalement certaines prestations informatiques.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Accès au droit et diffusion légale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Accès au droit et diffusion légale		32 771 367 27 631 702	<b>32 771 367</b> <b>27 631 702</b>		29 727 516 28 841 521	<b>29 727 516</b> <b>28 841 521</b>

L'action n° 1 « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 recouvre les crédits dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière.

Depuis 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à la diffusion légale et l'autre portant sur les dépenses d'infrastructure et de sécurité. Conformément à l'article 18-II de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les crédits sont justifiés en distinguant les opérations courantes (titre 3) des opérations en capital (titre 5).

En outre, la parution du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 a prévu une annulation de crédits à hauteur de 7 M€ en AE et CP pour le BAPOIA, exclusivement en hors titre 2 et qui a été répartie pour moitié sur le programme 623. Ainsi en fonctionnement, les crédits ont été ramenés à 29 555 990 € en AE et 29 246 380 € en CP (pour une ressource en LFI respectivement de 31 179 259 € et 32 197 044 €) et en investissement à 14 725 936 € en AE hors report de tranches fonctionnelles et 11 324 000 € en CP hors reports généraux (pour une prévision initiale de 16 703 331 € en AE et 11 974 000 € en CP).

#### ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	22 103 036	20 759 142	22 907 516	21 224 684
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 103 036	20 759 142	22 907 516	21 224 684
Titre 5 : Dépenses d'investissement	10 668 331	6 853 560	6 820 000	7 597 836
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 200 000	1 609 125	2 200 000	2 057 416
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	8 468 331	5 244 435	4 620 000	5 540 420
Titre 6 : Dépenses d'intervention		19 000		19 000
Transferts aux autres collectivités		19 000		19 000
<b>Total</b>	<b>32 771 367</b>	<b>27 631 702</b>	<b>29 727 516</b>	<b>28 841 521</b>

Programmés en loi de finances initiale (LFI) pour 2024 à hauteur de 32 771 367 € en AE et de 29 727 516 € en CP, les crédits de l'action n° 1 ont été exécutés pour un montant total s'élevant à 27 631 702 € en AE et 28 841 521 € en CP. En AE, d'importants retraits d'EJ basculés (REJB) ont minoré l'exécution réelle de la dépense. Les REJB de l'action 1 se chiffrent en effet à 3 202 934 € portant le montant des engagements passés à 30 834 636 €.

Les crédits consommés se décomposent de la manière suivante :

- la sous-action n° 1 « Diffusion légale » dont la consommation des crédits 2024 se chiffre à hauteur de 11 267 886 € en AE et 12 516 709 € en CP pour un montant prévisionnel 2024 de 12 300 000 € en AE et 13 273 597 € en CP ;
- la sous-action n° 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » dont les crédits 2024 ont été exécutés à hauteur de 16 363 816 € en AE et 16 324 812 € en CP pour une estimation en LFI de 17 810 157 € en AE et 16 453 919 € en CP.

### **Les crédits de fonctionnement (titre 3)**

Les crédits de fonctionnement de l'action n° 1 du programme 623 couvrent les dépenses nécessaires à la production et la diffusion de la norme juridique, au traitement de l'information légale ainsi qu'aux dépenses liées à l'infrastructure et la sécurité informatiques. La consommation 2024 de ces crédits se chiffre à 20 759 142 € en AE et 21 224 684 € en CP pour une programmation initiale de 22 103 036 € en AE et 22 907 516 € en CP.

Les crédits relevant de la sous-action n° 1 « Diffusion légale », évalués dans la LFI pour 2024 à hauteur de 8 811 210 € en AE et 8 923 597 € en CP ont été exécutés pour un total de 6 744 354 € en AE et 8 018 713 € en CP et concernent les activités budgétaires suivantes :

#### **1. Annonces légales**

Constituant près de 95 % des recettes du BAPOIA, les annonces légales publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ainsi qu'au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur des conventions signées entre la DILA et le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce (CNGTC) pour les annonces légales publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour les avis d'insertion au BOAMP, les crédits budgétaires, prévus en 2024 à hauteur de 3 550 000 € en AE et en CP, portent sur les reversements liés au nombre d'annonces publiées (BODACC) et au chiffre d'affaires (BOAMP).

Leur consommation 2024 s'élève à hauteur de 1 951 827 € en AE et 3 083 633 € en CP. Compte tenu des REJB d'un montant de 1,3 M€ qui viennent minorer l'exécution, la consommation réelle se chiffre à 3,3 M€ en AE.

La dépense diminue de 12 % en AE et 10 % en CP par rapport à 2023. Cette baisse s'explique en raison notamment de la réduction progressive de la rémunération par annonce publiée au BODACC, prévue jusqu'en 2026 par la convention du 8 août 2023 conclue avec le CNGTC et de la fin de la procédure de secours prévue en cas de blocage empêchant la réalisation d'une formalité ou d'un dépôt d'acte sur le site du guichet unique des formalités d'entreprises au 31 décembre 2024. La baisse du nombre d'annonces publiées au BOAMP en 2024 s'est également répercutée sur les reversements aux concentrateurs.

#### **1. Hébergement des SI de l'information régalienn**

Les dépenses d'hébergement applicatif du domaine de l'information légale se chiffrent en 2024 à 439 027 € en AE et 712 950 € en CP (soit respectivement une baisse de 15 % et 6 % par rapport à l'exécuté 2023) contre une prévision en LFI s'élevant à 1 484 258 € en AE et en CP. L'écart à la prévision s'explique par une nouvelle répartition des coûts avec l'hébergement de l'administration numérique (action 2 du programme), rendue plus précise par la mise en œuvre du nouveau marché informatique.

#### **1. Supervision des sites**

Les crédits destinés à la supervision des sites ont été exécutés à hauteur de 120 368 € en AE et CP pour une prévision initiale en AE et CP de 118 976 €.

### 1. Applications de production régalienn

Les crédits relatifs aux applications informatiques métiers de diffusion légale qui portent principalement sur la maintenance et les coûts de support du site internet Légifrance, des bases de données juridiques (application BDJ), des applications EDILE (outils destiné à simplifier et à sécuriser la rédaction des normes), SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs) qui permet le suivi des amendements pendant les débats parlementaires, ont été consommés à hauteur de 1 655 570 € en AE et 1 659 029 € en CP, soit respectivement une baisse de 38 % et de 40 %, contre une prévision en LFI de 1 287 000 € en AE et en CP.

#### 1. Applications de production économique

Les crédits ventilés sur cette activité budgétaire portent principalement sur la maintenance et les coûts de support de la nouvelle application PIAMP (Plateforme d'intégration des avis de marchés publics) qui remplace l'application BoampWeb, back office du site *BOAMP.fr*, développée en 1999 et qui ne respectait plus les exigences de sécurité, d'accessibilité et d'exploitation. Ils ont été consommés à hauteur de 2 533 337 € en AE et 2 367 750 € en CP pour une programmation en LFI chiffrée à 2 260 976 € en AE et 2 373 363 € en CP.

#### 1. Domaine échange diffusion légale

Exécutées pour un montant s'élevant à 25 225 € en AE et 55 983 € en CP, les dépenses relatives aux études générales, audits et échanges portent sur la réalisation de campagnes d'e-mailing. Elles ont été programmées en LFI à 110 000 € en AE et CP.

Les crédits relevant de la sous-action n° 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » ont été budgétés en LFI 2024 à hauteur de 13 291 826 € en AE et 13 983 919 € en CP et ont été exécutés à hauteur de 14 033 788 € en AE et 13 224 972 € en CP. Une fongibilité de crédits du T5 a été nécessaire en 2024 afin de couvrir le surplus de consommation de crédits T3 engendré par la hausse de certaines dépenses informatiques (hébergement principalement) pour un montant de 370 022 € en CP. Les crédits couverts par cette sous-action concernent les activités budgétaires ci-après :

#### 1. Les services d'infrastructures informatiques

Exécutées à hauteur de 9 434 833 € en AE et 8 866 058 € en CP contre une prévision initiale de 8 830 089 € en AE et 9 479 740 € en CP, les dépenses relatives aux services d'infrastructure informatique portent sur les activités budgétaires suivantes :

##### *Hébergement nu*

Exécutés à hauteur de 857 674 € en AE et 761 479 € en CP contre une prévision de 400 000 € en AE et en CP, les crédits pour l'hébergement nu visent à financer les dépenses d'hébergement d'infrastructures appartenant à la DILA sur les deux data centers de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois pour les services qui ne sont pas accessibles via Internet, notamment le SI de la chaîne régalienn (SOLON, STILA, REPONSES, LEGHO, Circulaires, BDJ, SIGNALE) ainsi qu'une partie des SI de gestion. L'écart s'explique notamment par l'augmentation des coûts liés à l'inflation sur l'énergie.

##### *Hébergement exploitation*

L'hébergement d'exploitation avec des crédits exécutés à hauteur de 6 888 557 € en AE et 6 146 999 € en CP contre une prévision de 6 089 089 € en AE et 6 385 719 € en CP. Cette dépense intègre l'hébergement en nuages et les activités d'intégration applicative.

### *Transport de données*

Les services de transport de données qui portent essentiellement sur la location et la maintenance des réseaux interministériels (RIE), exécutés à hauteur de 196 056 € en AE et 740 432 € en CP contre une enveloppe prévisionnelle chiffrée à 340 000 € en AE et 568 021 € en CP. La sous consommation en AE s'explique par un REJB d'un montant de 180 157 € portant l'exécution en AE à 376 214 €.

L'écart à la prévision sur cette activité s'explique en partie par le paiement d'un protocole transactionnel de 0,9 M€ dans le cadre de prestations réalisées en 2023 sur le réseau interministériel de l'État (RIE).

### *Sécurité informatique*

Les prestations de sécurité informatique et de sécurité opérationnelle ont été exécutées en 2024 à hauteur de 1 492 545 € en AE et 1 217 148 € en CP et visent notamment à répondre aux changements de contexte en matière de cybersécurité et d'obligations qui en découlent ainsi qu'au respect des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui obligent à mettre en place des mesures de protection des infrastructures de la DILA, de ses systèmes d'informations et traitements des données à caractère personnel. Elles sont en partie réalisées avec une ressource interne et ce qui explique l'exécution inférieure à la prévision inscrite en LFI de 2 001 000 € en AE et 2 126 000 € en CP.

#### 1. Les services bureautiques

Exécutées à hauteur de 1 684 341 € en AE et 1 553 466 € en CP contre un montant prévisionnel de 1 273 000 € en AE et CP, les dépenses relatives aux services bureautiques portent sur les activités budgétaires ci-après :

#### *Postes de travail*

Les coûts liés au financement des postes de travail portent notamment sur le matériel mis à disposition des agents de la DILA, les services d'assistance et de support utilisateurs, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques) et s'élèvent en 2024 à 1 485 309 € en AE et 1 400 627 € en CP contre une prévision initiale en AE et CP de 1 115 000 €.

#### *Solution d'impression*

La consommation des crédits attribués à cette activité permet la réalisation de services d'impressions individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs (parc de copieurs) et s'établit en 2024 à 149 353 € en AE et 50 189 € en CP contre une prévision de 30 000 € en AE et en CP.

#### *Télécommunications individuelles*

Les coûts 2024 afférents aux services de télécommunications individuelles, dont les frais liés à la téléphonie sur IP, à la flotte mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle s'élèvent à 49 679 € en AE et 102 650 € en CP contre une prévision en AE et en CP inscrite en LFI de 128 000 €.

#### 1. Domaine pilotage et contrôle

Évalués initialement à hauteur de 128 100 € en AE et en CP, les crédits 2024 destinés au financement de cette activité budgétaire se chiffrent respectivement à 141 041 € et 159 939 € en CP. Ils visent à assurer le financement des coûts afférents à la TMA BO (tierce maintenance applicative Business Object) ainsi qu'au support BI (Business Intelligence).

#### 1. Domaine RH

Alloués à l'activité domaine RH en LFI, les AE et les CP ont été respectivement consommés pour un montant s'élevant à 521 583 € et 280 808 € contre une estimation en LFI à hauteur de 524 000 € en AE et 564 775 € en CP. Le

poste de dépenses le plus important expliquant le surcoût en AE concerne le renouvellement du marché de tierce maintenance applicative (TMA) Pléiades pour 416 570 € en AE. En CP, une prévision de paiement de 0,3 M€ a été inscrite en LFI 2024 dans le cadre du déploiement d'un SIRH. La DILA ayant mis fin au marché, les paiements n'ont pas été réalisés, ce qui explique l'écart entre la prévision et l'exécution sur l'activité.

#### 1. Domaine finances

Mobilisés initialement à hauteur de 99 552 € en AE et CP, les crédits dévolus à cette activité budgétaire ont été exécutés en 2024 pour 95 562 € en AE et 99 552 € en CP et portent sur les dépenses liées à la TMA du PGI ORACLE.

#### 1. Domaine moyens généraux

L'exécution 2024 des crédits destinés au financement des services applicatifs du domaine MG se chiffre à 175 622 € en AE et 164 053 € en CP pour un montant estimatif en LFI s'élevant à 259 085 € en AE et en CP. Ces crédits visent à assurer le paiement des dépenses relatives au parapheur-GEC (gestion électronique du courrier), à l'assistance à maîtrise d'ouvrage SIG, et les coûts liés au support du SI gestion.

#### 1. Études et audits

Les crédits en AE et CP dédiés à la réalisation des études et audits ont été exécutés pour respectivement 216 003 € et 205 380 € pour un montant estimé en LFI à hauteur de 303 000 € en AE et 321 333 € en CP. Ils sont notamment consacrés au financement des audits de la SDSI, des prestations d'urbanisme informatique, du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), des enquêtes, des prestations de veille, du support modeling...

#### 1. Appli infra

Inscrits en LFI 2024 à hauteur de 90 000 € en AE et CP, les dépenses d'application infra concernent le renouvellement des licences et s'établissent à 71 694 € en AE et 68 577 en CP.

#### 1. Intégration applicative

Les dépenses d'intégration applicative (Cloud) rattachées à la sous-action 2 ont été exécutées pour 1 693 109 € en AE et 1 827 139 € en CP pour une enveloppe prévue en LFI de 1 785 000 € en AE et 1 768 334 € en CP.

### **Les crédits d'investissement (titre 5)**

Les dépenses d'investissement regroupées sur l'action n° 1 du programme 623 visent notamment à moderniser les processus de production et de diffusion de la norme juridique et à renforcer et sécuriser l'infrastructure informatique.

Les dépenses d'investissements relatifs à la production régaliennne et rattachés à la sous-action n° 1 « Diffusion légale » se chiffrent en 2024 à 4 523 533 € en AE et 4 497 997 € en CP contre une prévision en LFI de 6 150 000 € en AE et 4 350 000 € en CP ; elles couvrent notamment les projets d'investissement suivants :

#### **Dans le domaine régalienn :**

- la poursuite des développements des « Nouveaux Outils de Production Normative » (NOPN) lancés en janvier 2021 pour un coût 2024 s'élevant à 2 754 915 € en AE et 2 524 891 € en CP et une programmation initiale de 5 000 000 € en AE et 3 100 000 € en CP. Ce projet structurant est un programme d'envergure de refonte de la chaîne de production normative qui vise à dématérialiser, sécuriser et fluidifier la production des textes normatifs sur l'ensemble de la chaîne, de leur rédaction dans les ministères et institutions (Conseil d'État, Parlement...) à leur publication au Journal officiel. Cette opération fait l'objet d'une tranche fonctionnelle affectée à hauteur de 15 M€ (une affectation supplémentaire de 5 M€ sur la TF NOPN a été

effectuée en 2024 pour la poursuite du projet). La couverture en CP est assurée en programmation pluriannuelle.

- la poursuite des évolutions continues du site Légifrance afin de proposer de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs pour un montant programmé de 600 000 € en AE et CP et exécuté à hauteur de 508 678 € en AE et 631 071 € en CP ;
- les évolutions des applications de la chaîne régaliennne dont notamment la poursuite des améliorations de l'application SIGNALE (gestion des amendements sur les projets et propositions de lois) pour un coût de 31 988 € en AE et 96 752 € en CP pour une prévision de 150 000 € en AE et CP ;
- les évolutions de l'application THEIA, outil d'aide à la consolidation des textes grâce à l'intelligence artificielle, pour 173 745 € en AE et 154 051 € en CP ;
- les travaux sur les bases de données juridiques pour 11 118 € en AE et CP.

#### Dans le domaine de la transparence économique et financière :

- le développement de nouveaux formulaires des marchés publics conformes à la réglementation européenne et nationale pour un montant de 805 302 € en AE et 422 956 € en CP qui doit assurer la continuité de la diffusion des avis de marchés publics, garantir le maintien des recettes de la DILA et offrir un service de qualité aux acheteurs publics qui l'utilisent. Le BOAMP, avec 69,6 M€ d'encaissement en 2024, représente 36 % des recettes totales du budget annexe ;
- les évolutions de la plateforme d'intégration des avis des marchés publics (PIAMP), nouvellement développée en remplacement de l'application BOAMPweb, à hauteur de 135 488 € en AE et 341 984 € en CP pour une prévision de 150 000 € en AE et CP ;
- les évolutions de l'application de dépôt d'annonces E-balo, de dépôt des comptes des associations, de dépôt des comptes de syndicats et de successions budgétées à hauteur de 250 000 € en AE et CP et exécutées pour 102 299 € en AE et 315 176 € en CP.

Des économies budgétaires ont été réalisées sur les investissements prévus initialement en LFI 2024 afin de respecter le plafond de dépenses à la suite de la parution du décret d'annulation précité et de la priorisation des projets. Il a été décidé du report sur 2026 de la rénovation/optimisation de l'application SIGNALE, de la finalisation du projet de refonte de l'infrastructure STILA ou encore de moindres investissements sur le site service-public.fr.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des projets programmés sur l'action sous action n° 1 de l'action n° 1 « Accès au droit et diffusion légale » ainsi que leur exécution :

Projets d'investissement 2024	Lfi AE 2024	Lfi CP 2024	AE 2024	CP 2024
Poursuite développements NOPN	5 000 000	3 100 000	2 754 915	2 524 891
Evolutions Légifrance 2020	600 000	600 000	508 678	631 071
Evolutions Application SIGNALE	150 000	150 000	31 988	96 752
Evolutions application THEIA	0	0	173 745	154 051
Annonces (Anyware)	250 000	250 000	102 299	315 176
Evolutions BDJ(NOPN)	0	0	11 118	11 118
Formulaires PIAMP	0	0	805 302	422 956
Evolutions BOAMP	150 000	150 000	135 488	341 984
Evolutions STILA 2020	0	100 000	0	0
<b>Total Sous-action n°1 « Diffusion légale »</b>	<b>6 150 000</b>	<b>4 350 000</b>	<b>4 523 533</b>	<b>4 497 997</b>

Les investissements portés par la sous-action n° 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » de l'action n° 1 se chiffrent pour l'année 2024 à 2 330 027 € en AE et 3 099 839 € en CP contre un montant prévisionnel, quant à lui, chiffré à hauteur de 4 518 331 € en AE et 2 470 000 € en CP ; Ils répartissent entre les deux activités budgétaires suivantes :

#### 1. Investissement infrastructure

Estimées en LFI 2024 à hauteur de 4 248 331 € en AE et 2 200 000 en CP, les dépenses d'investissement infrastructure s'élèvent à 2 057 275 € en AE et 2 730 080 € en CP. Elles comprennent notamment les crédits nécessaires à l'ensemble des financements suivants :

- la poursuite de la plateforme d'intégration continue (PIC) sécurisée visant l'amélioration de la PIC cloud afin de la sécuriser et d'en automatiser les processus, a été réalisée pour 594 069 € en AE et 866 655 € en CP, contre une enveloppe prévisionnelle inscrite en LFI de 1 000 000 € en AE et CP ;
- l'augmentation des puissances de calcul sur les deux data centers de la DGGN sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois, initialement prévue pour un montant de 450 000 € en AE et CP en LFI 2024, a été réalisée hauteur de 752 359 € en AE et 1 104 607 € en CP. Ce poste de dépenses retrace en particulier les opérations de modernisation de l'infrastructure hébergée dans ces deux centres informatiques de la DGGN. Il comprend aussi les travaux de sécurisation de l'annuaire d'entreprise (Active Directory), de sécurisation des sauvegardes ainsi que la mise en place de la nouvelle infrastructure de stockage (MetroCluster). Le renforcement de l'infrastructure informatique, qui reste au cœur des priorités de la DILA, explique la sur-exécution constatée sur ce projet d'investissement par rapport à la prévision ;
- l'acquisition de matériel de sauvegarde pour 438 339 € en AE et 444 127 € en CP pour une enveloppe de 500 000 € en AE et CP en LFI ;
- le projet de refonte du socle technique prévu en LFI en AE et CP à hauteur de 150 000 € et dont la consommation 2024 des AE et CP s'élève respectivement à 247 044 € et 289 228 €.

S'agissant de la réalisation de projets innovants évalués en LFI2024 à hauteur de 2 048 331 € en AE, la réduction budgétaire imposée par le décret d'annulation a impacté les dépenses en matière d'évolutions du système de l'administration numérique ainsi qu'en matière d'infrastructure informatique.

#### 1. Investissement d'informatique de soutien

Les dépenses d'investissement d'informatique de soutien ont été exécutées pour 272 752 € en AE et 369 759 € en CP. Initialement programmées en AE et CP à hauteur de 270 000 €, elles portent en 2024 sur les évolutions des applications de soutien (PGI Oracle, Business object). La consommation est quasi comparable à la prévision en LFI et permet la poursuite de projets suivants :

- les évolutions de l'application soutien Business Object (BO) 2020, avec une enveloppe prévisionnelle de 120 000 € en AE et CP et dont la consommation s'élève à 141 706 € en AE et 224 111 € en CP ;
- les évolutions des applications de soutien du PGI Oracle pour un montant de 131 046 € en AE et 145 648 € en CP contre une ressource initiale de 120 000 € en AE et 150 000 € en CP, proche du montant exécuté.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des projets programmés sur la sous action n° 2 de l'action n° 1 « Accès au droit et diffusion légale » ainsi que leur exécution :

Projets d'investissements 2024	Lfi AE 2024	Lfi CP 2024	AE 2024	CP 2024
Puissance de calcul Nogent-Rosny	450 000	450 000	752 359	1 104 607
PIC Sécurisé	1 000 000	1 000 000	594 069	866 655
PROJETS INNOVANTS	2 048 331	0	0	0
Refonte socle technique	150 000	150 000	247 044	289 228
Acquisition matériel de sauvegarde	500 000	500 000	438 339	444 127
Renouvellements des Switchs de Desaix	50 000	50 000	18 552	18 552
Télétravail	50 000	50 000	6 912	6 912
Evolutions BO 2020	120 000	120 000	141 706	224 111
Evolutions PGI ORACLE	150 000	150 000	131 046	145 648
<b>TOTAL Sous-action n°2 Infrastructure et sécurité</b>	<b>4 518 331</b>	<b>2 470 000</b>	<b>2 330 027</b>	<b>3 099 839</b>

### Les crédits d'intervention (titre 6)

La contribution financière de la DILA aux dépenses de fonctionnement du groupement d'intérêt public « portail d'accès à la publicité légale des entreprises » (GIP PPLE) a été exécutée à hauteur de 19 000 € en AE et CP. Aucune prévision n'avait été inscrite au PAP 2024.

## ACTION

### 02 – Information administrative et vie publique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Information administrative et vie publique		15 111 223 11 722 288	<b>15 111 223</b> <b>11 722 288</b>		14 443 528 12 131 295	<b>14 443 528</b> <b>12 131 295</b>

L'action 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe l'ensemble des crédits budgétaires nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle finance également les dépenses relatives aux activités d'éditeur public de la DILA et aux frais de diffusion d'information sur l'actualité politique, économique, sociale, nationale et européenne permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques et garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat publics qu'ils soient sur support papier ou au format numérique.

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 076 223	7 860 417	9 289 528	8 693 546
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 076 223	7 860 417	9 289 528	8 693 546
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 035 000	3 861 870	5 154 000	3 437 749
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 550 000	54 966	850 000	16 490
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 485 000	3 806 905	4 304 000	3 421 259
<b>Total</b>	<b>15 111 223</b>	<b>11 722 288</b>	<b>14 443 528</b>	<b>12 131 295</b>

Initialement programmés en loi de finances initiale (LFI) pour 2024 à hauteur de 15 111 223 € en AE et 14 443 528 € en CP, les crédits de l'action 2 ont été exécutés pour un montant total de 11 722 288 € en AE et 12 131 295 € en CP.

Elle comprend, depuis 2022, deux sous-actions :

- La sous-action 1 « information administrative » dont l'exécution des crédits 2024 se chiffre à 7 483 236 € en AE et 8 344 329 € en CP pour un montant prévisionnel inscrit en LFI de 8 833 206 € en AE et 8 775 512 € en CP ;
- La sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie » dont les crédits ont été exécutés en 2024 à hauteur de 4 239 052 € en AE et 3 786 966 € en CP pour une estimation initiale d'un montant de 6 278 017 € en AE et 5 668 016 € en CP.

En outre, en application de l'article 18-II de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les crédits sont justifiés en distinguant les opérations courantes des opérations en capital.

### Les crédits de fonctionnement (titre 3)

La section relative aux opérations courantes de l'action 2 du programme 623 retrace l'exécution des crédits de fonctionnement (titre 3) afférents aux activités de renseignement administratif multicanal et destinés à couvrir les dépenses informatiques (hébergement, gestion des applications, des sites internet...), d'édition, d'imprimerie ainsi que celles liées aux activités de promotion des produits.

En 2024, la consommation de ces crédits s'établit à 7 860 417 € en AE et 8 693 546 € en CP contre un montant estimatif inscrit en LFI s'élevant à 9 076 223 € en AE et 9 289 528 € en CP.

Les crédits budgétaires relevant de la sous-action 1 « information administrative » visent à financer les activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leur droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration (SIAN) qui contribue en particulier au développement des démarches en ligne dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis le site internet « service-public.fr ».

Budgétés en LFI pour un montant global de 4 848 206 € en AE et 4 971 512 € en CP, les crédits de fonctionnement de cette sous-action ont été exécutés au titre de l'exercice 2024 à hauteur de 4 175 944 € et 5 372 521 €.

Ces crédits portent sur les activités budgétaires suivantes :

### 1. Applications métiers

Les dépenses de titre 3 relevant de cette activité budgétaire financent les besoins en maintenance et support des sites et applications dédiées à l'information administrative et du SIAN (système d'information de l'administration numérique) ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Elles s'élèvent en 2024 à 1 272 237 € en AE et 2 518 664 € en CP contre une prévision d'exécution en LFI 2024 à hauteur de 2 280 000 € en AE et 2 416 656 € en CP. Cette sous-exécution s'explique par la diminution des coûts relatifs au système d'information de l'administration numérique (SIAN). Le niveau de CP se maintient quant à lui du fait d'un important report de charges.

### 2. Domaine échange administration numérique

Les crédits de fonctionnement dédiés au financement du système de transmission des démarches en ligne depuis le site « service-public.fr » vers les administrations et collectivités territoriales qui doivent les traiter ont été consommés à hauteur de 216 401 € en AE et 251 344 € en CP contre une dotation 2024 prévue en LFI d'un montant de 215 000 € en AE et 202 500 € en CP.

### 3. Hébergement applicatif

En 2024, les coûts d'hébergement des sites internet « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif se chiffrent à hauteur de 1 467 687 € en AE et 1 445 423 € en CP contre une prévision inscrite en LFI s'élevant à 915 206 € en AE et 914 356 € en CP. L'écart à la prévision s'explique par une nouvelle répartition des coûts avec l'hébergement de diffusion légale (action 1 du programme), rendue plus précise par la mise en œuvre du nouveau marché informatique.

### 4. Renseignement administratif

Exécutées en 2024 pour un montant total s'élevant à 910 844 € en AE et 866 598 € en CP, les dépenses de renseignement administratif évaluées en LFI à hauteur de 1 238 000 € en AE et en CP, portent sur les trois activités budgétaires décrites ci-dessous :

- la gestion des courriels dont les crédits concourent au financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site internet « service-public.fr » et au traitement des courriels et qui ont été exécutés à hauteur de 431 060 € en AE et 389 950 € en CP pour une prévision en LFI 2024 de 500 000 € en AE et en CP ;
- le renseignement téléphonique dont les crédits 2024 prévus pour 243 500 € en AE et en CP afin de couvrir les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (hébergement, gouvernance, communication) qui ont été consommés à hauteur de 215 635 € en AE et 206 090 € en CP ;
- le traitement de l'information administrative dont les dépenses initialement programmées à hauteur de 494 800 € en AE et en CP, notamment dans le but de mettre à jour des informations de l'annuaire de l'administration et services nationaux, administrations et services de proximité, qui ont été exécutées pour un total de 264 149 € en AE et 270 558 € en CP.

### 5. Services mutualisés

Les crédits budgétaires destinés à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée) ont été exécutés en AE et CP à hauteur de 137 925 € pour une enveloppe prévisionnelle allouée pour 2024 de 150 000 € en AE et en CP.

## 6. Activités diverses information administrative

Cette activité budgétaire prévue à hauteur de 50 000 € en AE et en CP en LFI 2024, a été consommée pour un montant de 170 850 € en AE et 152 567 € en CP pour 2024. Elle porte essentiellement sur la gestion de l'intranet qui a fait l'objet d'une refonte fin 2024.

L'exécution totale des crédits composant la sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie » se chiffre quant à elle à 3 684 473 € en AE et 3 321 025 € en CP contre une prévision en AE et CP inscrite en LFI d'un montant de 4 228 017 € et 4 318 016 €. La consommation de ces crédits vise à assurer l'accès des citoyens à la vie publique et au débat public en finançant les travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers pour des contenus au format numérique ou papier, les contenus numériques du site internet « vie-publique.fr » ou encore les travaux d'imprimerie.

### 1. Impressions

Les dépenses de l'imprimerie s'élèvent à 2 751 265 € en AE et 2 283 750 € en CP contre une prévision initiale de 2 947 257 € en AE et en CP.

Ces dépenses portent sur les activités budgétaires suivantes :

- les matières premières et fournitures ont généré une consommation de 1 381 434 € en AE et 1 235 206 € en CP contre une prévision en LFI 2024 de 1 807 257 € en AE et en CP pour le fonctionnement de l'atelier d'impression, à savoir l'achat de papier, de plaques d'impression « offset », de produits associés (encres, vernis, solvants, blanchets...), et de pièces détachées. Ce niveau d'exécution est lié principalement à la stabilisation du prix des matières premières et notamment du papier, après une forte inflation dans un contexte de crise internationale ;
- la maintenance des matériels de production et location dont les crédits prévus pour 820 000 € en AE et en CP ont généré pour l'année 2024 une consommation de 1 052 134 € en AE et 775 918 € en CP. L'écart à la prévision en AE est lié notamment au besoin accru de la maintenance des outils vieillissants ;
- la gestion et transport des produits de l'imprimerie dont la consommation 2024 s'établit à hauteur de 120 285 € en AE et 130 294 € en CP contre une estimation de 200 000 € en AE et en CP ;
- la sous-traitance d'impression dont les crédits budgétés en LFI 2024 pour 100 000 € en AE et en CP ont consommé 196 465 € en AE et 141 385 € en CP. Ce poste de dépense est en augmentation du fait d'un décalage entre la capacité à imprimer et la capacité à façonner sur la production 2024 ;
- les études pour l'imprimerie ont fait l'objet d'une enveloppe de 20 000 € en AE et CP au PAP 2024. Une exécution de 947 € en AE et En CP est constatée pour l'année 2024.

### 2. Traitement de l'édition publique

Cette activité budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque « La Documentation française » ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site « vie-publique.fr ». Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction. Les crédits 2024 inscrits en LFI s'élèvent à 330 000 € en AE et en CP et le montant finalement consommé s'établit à 205 025 € en AE et 183 847 € en CP.

### 3. Promotion et activités commerciales

Les crédits consacrés au paiement des prestations de diffusion d'ouvrages, de la gestion externalisée des abonnements ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA ont été engagés

et payés respectivement à hauteur de 574 282 € en AE et 650 215 € en CP contre une prévision en LFI de 760 000 € en AE et en CP.

#### 4. Autres activités transverses

Les autres dépenses, prévues pour un montant de 190 760 € en AE et 280 759 € en CP et réalisées pour 153 901 € en AE et 203 213 € en CP, comprennent les activités budgétaires ci-dessous :

- Applications informatiques d'imprimerie et d'édition dont la consommation est de 54 289 € en AE et 104 053 € en CP contre un montant de dépenses prévisionnel de 70 760 € en AE et 160 759 € en CP ;
- Les études d'édition et les actions diverses d'édition pour 99 612 € en AE et 99 160 € en CP contre une prévision en LFI de 120 000 € en AE et en CP.

#### **Les crédits d'investissement (titres 5)**

Les opérations d'investissement de l'action 2 du programme 623 comprennent les dépenses informatiques concourant à la modernisation de l'administration numérique et au renforcement de la transparence de la vie et du débat publics. Elles visent également à améliorer les outils de production du département de l'imprimerie. La réalisation de ces investissements, programmés en LFI à hauteur de 6 035 000 € en AE et 5 154 000 € en CP, s'élève à 3 861 871 € en AE et 3 437 749 € en CP. Ces écarts s'expliquent principalement par le report de certains investissements concernant les outils de production de l'imprimerie (1 550 000 € en AE et 850 000 € en CP programmés en LFI et non exécutés) ainsi que par le développement de nouvelles démarches en ligne (450 000 € en AE et CP en LFI, non exécutés).

Sur l'exercice 2024, les crédits dédiés aux dépenses de titre 5 de la sous-action 1 « Information administrative » ont été consommés à hauteur de 3 307 292 € en AE et 2 971 809 € en CP contre une prévision initiale de 3 985 000 € en AE et 3 804 000 € en CP. Ces crédits ont notamment permis le financement des projets informatiques suivants :

- les évolutions continues du site internet « service-public.fr » pour un montant 1 651 564 € en AE et 1 541 969 € en CP contre une estimation en LFI de 2 060 000 € en AE et 2 090 000 € en CP ;
- les évolutions de l'annuaire de l'administration estimées en LFI à hauteur de 220 000 € en AE et en CP et effectuées pour 143 640 € en AE et 146 886 € en CP ;
- les travaux de refonte et d'évolutions du SIAN initialement prévus à hauteur de 1 705 000 € en AE et 1 494 000 € en CP, réalisés pour 1 512 089 € en AE et 1 282 954 € en CP. Ces dépenses ont par ailleurs fait l'objet d'un rétablissement de crédit dans le cadre d'une convention de remboursement établie avec la direction numérique du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) concernant la démarche de pré-demande de renouvellement de passeport au Canada et au Portugal. Le remboursement a été établi pour 147 810 €.

En 2024, 554 579 € en AE et 465 940 € en CP ont été consacrés au financement des investissements de la sous-action 2 « Édition publique, publications et imprimerie ». Programmés au PAP à hauteur de 2 050 000 € en AE et 1 350 000 € en CP, ils se répartissent de la manière suivante :

- Les évolutions du site « vie-publique.fr » initialement prévues pour 500 000 € en AE et en CP, effectuées pour 499 613 € en AE et 449 451 € en CP ;
- Les investissements de l'imprimerie pour un montant de 54 966 € en AE et 16 490 € en CP, contre une estimation de 1 550 000 € en AE et 850 000 € en CP. Cette sous-exécution s'explique principalement par le report de certains projets d'investissement ainsi que par l'annulation de 7 M€ intervenue en cours de gestion sur l'ensemble de la mission.

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des investissements programmés sur l'action 2 du programme 623 :

PROJETS INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2024		EXECUTION 2024	
	AE	CP	AE	CP
SP itérations 2024	2 060 000	2 090 000	1 651 564	1 541 969
Annuaire	220 000	220 000	143 640	146 886
Refonte technique du SIAN	1 705 000	1 494 000	1 512 089	1 282 954
<b>Sous-action 1 Information administrative</b>	<b>3 985 000</b>	<b>3 804 000</b>	<b>3 307 292</b>	<b>2 971 809</b>
Evolutions VP	500 000	500 000	499 613	449 451
Investissement imprimerie	1 550 000	850 000	54 966	16 490
<b>Sous-action 2 Edition publique, publications et imprimerie</b>	<b>2 050 000</b>	<b>1 350 000</b>	<b>554 578</b>	<b>465 940</b>
<b>Total action 2 Information administrative et vie publique</b>	<b>6 035 000</b>	<b>5 154 000</b>	<b>3 861 870</b>	<b>3 437 749</b>



PROGRAMME 624  
**Pilotage et ressources humaines**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

## Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

### Précisions sur le changement de responsable du programme

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » intègre la totalité des dépenses de personnel de la DILA ainsi que celles de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO). Il comprend en outre le financement des caisses de retraite complémentaire et des plans de départ volontaire des agents de statut privé de la DILA et des personnels de la SACIJO. Ce programme porte enfin sur l'ensemble des dépenses liées au pilotage, à la communication, aux moyens logistiques et humains transverses de la DILA. Ce programme comprend ainsi les actions suivantes :

- Pilotage, modernisation et activités numériques ;
- Dépenses de personnel ;
- Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels.

En 2021, la direction de la DILA a élaboré son plan stratégique pour 2024. Il vise à donner à la DILA les moyens d'anticiper et de s'adapter aux évolutions technologiques et sociales pour continuer à rendre un service de qualité et répondre aux attentes des usagers. Courant 2024, la DILA a réalisé le bilan de l'exécution de son plan stratégique afin de préparer le prochain plan stratégique à horizon 2027. Le budget, qui s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle adossée au plan stratégique, en finance les grandes orientations afin de poursuivre ses missions avec le même niveau d'exigence tout en réalisant d'importantes économies budgétaires. Cette trajectoire de réduction des dépenses se vérifie en 2024.

Les dépenses du programme se chiffrent en 2024 à 97,7 M€ en CP pour une prévision en LFI de 107,5 M€. La ressource en CP a évolué sous les effets des annulations opérées par le décret du 21 février 2024 (-3,5 M€) et en loi de fin de gestion (-1,5 M€) compensées partiellement par des reports généraux de CP (1 M€). La ressource disponible, inférieure de 3,8 M€ à la LFI, s'établit ainsi à 103,6 M€ portant le taux d'exécution du programme à 94,3 % en CP.

Les dépenses de personnel se chiffrent à 63,4 M€ pour une ressource disponible de 64,8 M€. Elles sont quasi-stables (-0,1 M€) par rapport à 2023. La consommation annualisée du plafond d'emplois pour 2024 est de 456 ETPT contre 478 ETPT en 2023, soit une baisse de 22 ETPT. Elle tient compte de la décision du Conseil d'État du 6 février 2024 qui a conduit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à la régularisation de la situation administrative des agents recrutés sur contrat de droit privé conformément aux règles applicables en droit public. Le dispositif de CAVA pour les agents de droit privé a été maintenu jusqu'au 31 décembre 2024, date de son extinction définitive. Cette situation a conduit à une anticipation des départs programmés pour 2025, provoquant une augmentation significative des sorties dans le cadre de ce dispositif.

Enfin, cette régularisation a nécessité des élections professionnelles anticipées organisées le 17 décembre dernier pour permettre à ces agents d'être représentés par le comité social d'administration de la DILA et par une commission consultative paritaire en lieu et place d'un comité social dédié. De manière générale, l'année 2024 a été marquée par un dialogue social très intense.

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 et de l'ordonnance du 17 février 2021 qui instaure plusieurs obligations pour les employeurs publics en matière de couverture santé des agents, une nouvelle prestation sociale est mise en place par l'État à compter de janvier 2025. Tous les agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, ont désormais accès à une couverture complémentaire d'une partie de leurs frais de santé (obligatoire) et de prévoyance (facultative), et bénéficient dans ce cadre d'une participation financière de la DILA.

Les dépenses relatives à la SACIJO s'établissent à 27,7 M€ pour une prévision en LFI de 30 M€. Elles sont constituées pour l'essentiel de la rémunération des salariés de la société (120 salariés permanents) et du financement des caisses de retraite complémentaires. La conjonction d'une forte mobilisation sociale des agents de la SACI en 2023 en rapport avec la réforme des retraites, conduisant à une moindre exécution budgétaire, et d'une facture supplémentaire basculée en 2024, explique l'augmentation constatée sur les crédits T3 SACIJO consommés entre 2023 et 2024 (+0,7 M€ en AE et en CP).

La participation de la DILA aux caisses de retraite complémentaire concerne les agents de la DILA recrutés sur contrat de droit privé et les personnels de la SACIJO. Elle s'élève à 23,5 M€ et reste quasi-stable par rapport à 2023. La part en titre 3 de la SACIJO diminue légèrement (-0,1 M€) et atteint 9,7 M€ alors que la part financée en titre 2 pour les personnels DILA atteint 13,8 M€ contre 13,6 M€ en 2023.

Les dépenses dédiées aux fonctions support se chiffrent à 6,7 M€ en 2024 pour une prévision de 11,2 M€ en LFI. La sous-exécution est principalement liée à l'annulation de crédits qui a notamment limité les capacités d'investissements immobiliers. De plus, une importante opération de rénovation des locaux a débuté en 2024 dans le cadre du schéma directeur immobilier avec un objectif de réduction des surfaces occupées sur le site de Ségur-Fontenoy et d'amélioration de la qualité de vie au travail. Ces travaux, qui portent sur la rénovation complète des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages du bâtiment des ateliers, visent également à mettre ces étages aux normes de sécurité incendie et à améliorer les performances énergétiques du complexe immobilier de Desaix. Une tranche fonctionnelle de 6,4 M€ a été ouverte pour financer l'intégralité du projet jusqu'en 2027. Ces travaux font l'objet d'un marché forfaitaire qui a généré 5,4 M€ d'engagements. Compte tenu de la notification tardive de ce marché, intervenue fin décembre, seules des avances ont été réglées pour 0,5 M€ alors que les paiements avaient été estimés à 2 M€ en LFI.

Par ailleurs, la DILA, très soucieuse d'assurer la maîtrise de ses crédits de fonctionnement, a mis en œuvre depuis quelques années des mesures afin de réduire les dépenses de gestion immobilière (réduction des dépenses d'énergie, travaux immobiliers sur le site de Desaix pour réduire les surfaces occupées au centre de Gouvernement de Ségur) et limiter les coûts soumis à l'inflation (modernisation des installations, diminution de la période de chauffage et plus globalement plan de sobriété énergétique).

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien**

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la gestion immobilière

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Optimiser les fonctions soutien

### INDICATEUR

1.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Ratio SUB / résident	m <sup>2</sup> SUB/poste	17,76	19,2	19,2	19	cible atteinte	19,2

#### Commentaires techniques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services.

Mode de calcul : répartition des locaux selon la nouvelle typologie de la DIE et le décompte des résidents selon les critères définis pour le calcul du ratio.

#### ANALYSE DES RESULTATS

Le résultat de l'année 2024 est conforme à la cible. Des locaux pour une surface de 1 965 m<sup>2</sup> sont indisponibles depuis juin 2024 en raison de travaux lourds.

La DILA poursuit sa rationalisation immobilière. Dans ce cadre, des travaux de rénovation sur deux étages qui accueillait jusqu'à présent des espaces tertiaires, sociaux et de restauration, ont débuté en décembre 2024 et s'étaleront jusqu'à mi-2026. Ces travaux intègrent une part importante de travaux de rénovation énergétique.

Outre le réaménagement de ces espaces pour les rendre plus qualitatifs et adaptés aux nouveaux usages, le programme fonctionnel prévoit la création de postes de travail supplémentaires, pour achever la relocalisation sur le site de « Desaix » d'agents travaillant actuellement sur le site de « Ségur » et in fine de restituer tous les locaux actuellement loués sur le site de « Ségur ».

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		7 716 509 5 161 562	7 296 400 5 792 417		4 56 805	15 012 909 11 010 788	15 012 909
02 – Promotion et distribution des publications						0 0	0
03 – Dépenses de personnel	66 271 937 63 364 013					66 271 937 63 364 013	66 271 937
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		30 000 000 27 698 276				30 000 000 27 698 276	30 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>66 271 937</b>	<b>37 716 509</b>	<b>7 296 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111 284 846</b>	<b>111 284 846</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 451 937		-3 357 375 (hors titre 2)			-4 809 312	
Total des AE ouvertes	64 820 000		41 655 534 (hors titre 2)			106 475 534	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>63 364 013</b>	<b>32 859 838</b>	<b>5 792 417</b>	<b>4</b>	<b>56 805</b>	<b>102 073 077</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		7 706 509 5 304 095	3 480 000 1 290 786		4 56 805	11 186 509 6 651 689	11 186 509
02 – Promotion et distribution des publications						0 0	0
03 – Dépenses de personnel	66 271 937 63 364 013					66 271 937 63 364 013	66 271 937
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		30 000 000 27 713 234				30 000 000 27 713 234	30 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>66 271 937</b>	<b>37 706 509</b>	<b>3 480 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>107 458 446</b>	<b>107 458 446</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 451 937		-2 357 375 (hors titre 2)			-3 809 312	
Total des CP ouverts	64 820 000		38 829 134 (hors titre 2)			103 649 134	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>63 364 013</b>	<b>33 017 329</b>	<b>1 290 786</b>	<b>4</b>	<b>56 805</b>	<b>97 728 937</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		7 392 556 6 197 468	3 287 000 2 924 218	5 004	10 679 556	10 679 556 9 126 689
02 – Promotion et distribution des publications					0	0 0
03 – Dépenses de personnel	65 315 475 63 507 851				65 315 475	65 315 475 63 507 851
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		30 800 000 27 041 523			30 800 000	30 800 000 27 041 523
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>65 315 475</b>	<b>38 192 556</b>	<b>3 287 000</b>	<b>0</b>	<b>106 795 031</b>	<b>106 795 031</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>63 507 851</b>	<b>33 238 990</b>	<b>2 924 218</b>	<b>5 004</b>		<b>99 676 063</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		7 392 556 6 539 546	2 197 000 2 454 413	5 004	9 589 556	9 589 556 8 998 962
02 – Promotion et distribution des publications					0	0 0
03 – Dépenses de personnel	65 315 475 63 507 851				65 315 475	65 315 475 63 507 851
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		30 800 000 27 026 523			30 800 000	30 800 000 27 026 523
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>65 315 475</b>	<b>38 192 556</b>	<b>2 197 000</b>	<b>0</b>	<b>105 705 031</b>	<b>105 705 031</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>63 507 851</b>	<b>33 566 068</b>	<b>2 454 413</b>	<b>5 004</b>		<b>99 533 336</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	63 507 851	66 271 937	63 364 013	63 507 851	66 271 937	63 364 013
Rémunérations d'activité	30 953 724	29 866 033	30 343 785	30 953 724	29 866 033	30 343 785
Cotisations et contributions sociales	27 131 169	14 699 897	27 149 587	27 131 169	14 699 897	27 149 587
Prestations sociales et allocations diverses	5 422 958	21 706 007	5 870 641	5 422 958	21 706 007	5 870 641

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	33 238 990	37 716 509	32 859 838	33 566 068	37 706 509	33 017 329
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	33 238 990	37 716 509	32 859 265	33 566 068	37 706 509	33 017 329
Subventions pour charges de service public	0	0	572	0	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 924 218	7 296 400	5 792 417	2 454 413	3 480 000	1 290 786
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 924 218	7 296 400	5 792 417	2 454 413	3 480 000	1 290 786
Titre 6 – Dépenses d'intervention	5 004	0	4	5 004	0	4
Transferts aux entreprises	4	0	4	4	0	4
Transferts aux autres collectivités	5 000	0	0	5 000	0	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	56 805	0	0	56 805
Prêts et avances	0	0	56 805	0	0	56 805
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>111 284 846</b>			<b>107 458 446</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 451 937			-1 451 937	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-3 357 375			-2 357 375	
<b>Total*</b>	<b>99 676 063</b>	<b>106 475 534</b>	<b>102 073 077</b>	<b>99 533 336</b>	<b>103 649 134</b>	<b>97 728 937</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2024		117 813						
<b>Total</b>		<b>117 813</b>						

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/03/2024				1 000 000				
<b>Total</b>				<b>1 000 000</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						3 357 375		3 357 375
<b>Total</b>						<b>3 357 375</b>		<b>3 357 375</b>

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					1 451 937	117 813	1 451 937	
<b>Total</b>					<b>1 451 937</b>	<b>117 813</b>	<b>1 451 937</b>	

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>117 813</b>		<b>1 000 000</b>	<b>1 451 937</b>	<b>3 475 188</b>	<b>1 451 937</b>	<b>3 357 375</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

##### EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1205 – Catégorie A+	0,00	10,07	8,00	0,00	9,75	+1,75
1206 – Catégorie A	0,00	83,97	88,92	0,00	80,90	-8,02
1207 – Catégorie B	0,00	19,16	16,25	0,00	18,95	+2,70
1208 – Catégorie C	0,00	38,18	44,92	0,00	32,70	-12,22
1209 – Contractuels	0,00	327,34	326,33	0,00	314,03	-12,30
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>478,72</b>	<b>484,42</b>	<b>0,00</b>	<b>456,33</b>	<b>-28,09</b>

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1205 – Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	-0,32	+0,01	-0,33
1206 – Catégorie A	0,00	0,00	-0,39	-2,68	-1,16	-1,52
1207 – Catégorie B	0,00	0,00	0,00	-0,21	+0,09	-0,30
1208 – Catégorie C	0,00	0,00	-0,19	-5,29	-0,26	-5,03
1209 – Contractuels	0,00	0,00	-0,36	-12,95	-8,57	-4,38
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,94</b>	<b>-21,45</b>	<b>-9,89</b>	<b>-11,56</b>

Les flux enregistrés en ETP (121,5 sorties et 101,7 entrées) retracent l'ensemble des mouvements intervenus au cours de l'année, y compris ceux des personnels contractuels de courte durée, qui représentent la majeure partie des mouvements.

La trajectoire initiale, telle que définie dans la loi de finances, prévoyait pour l'année 2024 une réduction de 15 ETP dans le cadre du schéma d'emplois (SE), suivie d'une programmation prévisionnelle du SE à hauteur de -5 ETP pour l'année 2025. Ces schémas d'emplois reposaient principalement sur les départs en cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA) des agents de droit privé de la DILA. Cependant, la décision du Conseil d'État du 6 février 2024 a eu pour conséquence d'accélérer ces départs en CAVA, en particulier pour les agents éligibles dont les départs

étaient initialement prévus pour 2025. Par conséquent, les départs prévus en 2025 dans le cadre du schéma d'emplois ont été anticipés et ont eu lieu dès 2024, portant ainsi la réalisation du schéma d'emplois à -19,8 ETP pour l'année 2024, soit une augmentation par rapport à la prévision initiale de -15 ETP. En contrepartie, la programmation prévisionnelle du SE pour 2025 a été fixée à zéro.

La consommation annualisée du plafond d'emplois pour 2024 s'élève à 456,3 ETPT (hors apprentis), contre 478,7 ETPT en 2023, soit une diminution de 22,4 ETPT (-4,7 %) par rapport à l'année précédente.

Elle se décompose comme suit :

- -9,9 ETPT au titre de l'impact de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024 ;
- -11,5 ETPT au titre de l'impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024 ;
- -0,94 ETPT au titre d'une correction technique.

Cette consommation n'inclut pas, de même que les années précédentes, les 28 ETPT d'apprentis.

Le taux de consommation du plafond d'emplois s'établit ainsi à 94,2 % pour 2024, contre 95,2 % en 2023. Cette baisse du taux est liée principalement à des événements exceptionnels non prévus dans la construction du PLF 2024, comme les Jeux olympiques et paralympiques, qui ont conduit à ne pas prendre d'emploi saisonnier au cours de l'été, et le changement de statut qui a amené à accroître les suppressions d'emplois.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		<i>dont départs en retraite</i>			<i>dont primo recrutements</i>		Réalisation	Prévision PAP
1205 – Catégorie A+	5,00	0,00	6,61	4,00	3,00	6,00	-1,00	0,00
1206 – Catégorie A	14,30	4,00	7,34	8,70	4,80	5,80	-5,60	+3,00
1207 – Catégorie B	3,80	0,80	5,13	5,00	4,00	7,73	+1,20	-1,00
1208 – Catégorie C	8,20	4,00	5,45	0,20	0,00	5,03	-8,00	-3,00
1209 – Contractuels	90,20	35,00	7,40	83,80	70,80	7,60	-6,40	-14,00
<b>Total</b>	<b>121,50</b>	<b>43,80</b>		<b>101,70</b>	<b>82,60</b>		<b>-19,80</b>	<b>-15,00</b>

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024</i>
<b>Total</b>	<b>484,42</b>	<b>456,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,94</b>	<b>-21,45</b>	<b>-9,89</b>	<b>-11,56</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	-15,00	450,10
<b>Total</b>	<b>-15,00</b>	<b>450,10</b>

## REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
03 – Dépenses de personnel	484,42	456,33
<b>Total</b>	<b>484,42</b>	<b>456,33</b>
Transferts en gestion		0,00

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
27,00	0,43	0,21

## PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>30 953 724</b>	<b>29 866 033</b>	<b>30 343 785</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>27 131 169</b>	<b>14 699 897</b>	<b>27 149 587</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 792 690	4 057 140	3 668 726
– Civils (y.c. ATI)	3 792 690	4 057 140	3 668 726
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	23 338 479	10 642 757	23 480 861
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>5 422 958</b>	<b>21 706 007</b>	<b>5 870 641</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>63 507 851</b>	<b>66 271 937</b>	<b>63 364 013</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>59 715 161</b>	<b>62 214 797</b>	<b>59 695 288</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

En 2024, le montant total des dépenses sur le titre 2 s'élève à 63,3 M€ pour une ressource disponible de 66,2 M€, soit un taux de consommation de 95,6 %.

La rémunération d'activité se chiffre à 30,3 M€ pour une prévision en LFI de 29,9 M€.

Le total des cotisations et contributions sociales est de 27,1 M€.

Il comprend la contribution employeur au CAS pensions dont le taux pour 2024 est resté inchangé à 74,28 %. Le montant des versements, prévu à hauteur de 4,1 M€ au PAP 2024, s'élève à 3,7 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2023.

Le montant des autres cotisations se chiffre à 23,5 M€ pour une prévision de 10,6 M€. Il comprend les cotisations sur rémunérations des agents de droit public et privé. L'exécution intègre également les versements aux caisses de retraite complémentaires qui se chiffrent à 13,8 M€, prévus en prestations sociales et allocations diverses pour le même montant au PAP 2024. Cela explique l'écart constaté entre prévision et exécution sur les lignes autres cotisations et prestations sociales.

Les prestations sociales et allocations diverses recouvrent notamment les versements effectués au titre des plans CAVA, les allocations chômage ou encore les dépenses d'action sociale en titre 2 pour un montant total de 5,9 M€.

Le montant global de la dépense est minoré de 0,4 M€ au titre du rétablissement des indemnités journalières par les caisses de sécurité sociale.

## ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>54,28</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	59,72
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,43
– GIPA	-0,06
– Indemnisation des jours de CET	-0,07
– Mesures de restructuration	-5,32
– Autres dépenses de masse salariale	0,03
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-1,44</b>
EAP schéma d'emplois 2023	-0,65
Schéma d'emplois 2024	-0,79
<b>Mesures catégorielles</b>	
<b>Mesures générales</b>	<b>0,15</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,14
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,19</b>
GVT positif	0,26
GVT négatif	-0,07
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>5,95</b>
Indemnisation des jours de CET	0,09
Mesures de restructurations	5,86
Autres rebasages	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,57</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,07
Autres variations	0,64
<b>Total</b>	<b>59,70</b>

Le coût du plan de départ CAVA, défini par la convention du 29 août 2016 et de son avenant du 12 décembre 2019 qui prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968, atteint 5,9 M€ en 2024 pour une prévision de 6,1 M€ en LFI, contre une exécution de 5,3 M€ en 2023.

## COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1206 – Catégorie A	61 606	76 144	72 093	53 869	67 885	64 924
1207 – Catégorie B	44 820	50 471	59 412	36 107	44 807	53 190
1208 – Catégorie C	28 939	49 592	54 846	25 167	44 506	49 091
1209 – Contractuels	55 404	90 160	59 594	40 535	66 938	43 177

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		297 018		<b>297 018</b>
Famille, vacances		33 474		<b>33 474</b>
Mutuelles, associations		67 200		<b>67 200</b>
Prévention / secours		35 197		<b>35 197</b>
Autres		4 200		<b>4 200</b>
<b>Total</b>		<b>437 089</b>		<b>437 089</b>

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 504 273 € en AE et 437 089 € en CP pour une prévision de 427 000 € en AE et CP en LFI 2024. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

### Restauration

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA. Estimée à 250 000 € en LFI 2024, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (19 agents en 2023). L'exécution 2024 est de 297 018 € en AE et CP. Le détail est le suivant :

- pour Desaix : 278 777 € ;
- pour Ségur : 18 241 €.

### Famille, vacances

La DILA finance l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA et diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...). En 2024, les dépenses se chiffrent à 56 130 € en AE et 33 474 € en CP pour une prévision LFI inscrite à 54 000 € en AE et en CP.

### Associations

La DILA subventionne la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. La consommation 2024 est de 96 000 € en AE et de 67 200 € en CP. La prévision au PAP 2024 était de 96 000 € en AE et en CP.

La subvention prévue au PAP 2024 au bénéfice de l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...), prévue pour un montant de 11 000 € en AE et en CP, a été versée à hauteur de 15 000 € en AE. Le paiement sera effectué en 2025.

Un retrait d'engagement juridique basculé de 2 750 € relatif au montant d'engagement attribué à l'association « Culture et loisirs du Premier ministre » a été effectué en 2024.

Le total des versements aux associations est de 108 250 € en AE et 67 200 € en CP pour une prévision de 117 000 € en AE et CP en LFI 2024.

### Prévention/secours

Certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) ont été prises en charge pour 37 235 € en AE et 35 197 € en CP.

### Autres

La DILA n'a pas contribué au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre de l'année 2024 compte tenu de son taux élevé d'emploi de personnes en situation de handicap.

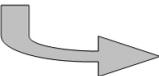
Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec Pôle emploi relative à la délégation de gestion de l'indemnisation chômage des agents de la DILA représentent un montant de 2 953 € en AE et en CP contre une prévision LFI 2024 de 3 000 € en AE et en CP.

### Dépenses pluriannuelles

#### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>41 655 534</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>38 829 134</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>38 709 064</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>34 364 924</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>1 158 235</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>3 375 277</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 788 235</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>30 989 647</b>

#### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>5 394 617</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>					
	<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>5 394 617</b>	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>3 375 277</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>2 019 340</b>
	AE engagées en 2024 (E2) <b>38 709 064</b>	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>30 989 647</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>7 719 417</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>9 738 757</b>
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>7 000 000</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>2 738 757</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le programme 624 regroupe les activités dites « support », les dépenses de personnel ainsi que le coût des prestations assurées par la SACI-JO.

Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels générant des restes à payer. Ceux-ci sont concentrés sur les activités support, en particulier les dépenses immobilières. Le montant des engagements juridiques (EJ) non couverts par des paiements au 31 décembre 2024 est de 9 738 757 €. Ces restes à payer portent principalement sur les investissements immobiliers (5,4 M€) en raison notamment d'importants engagements forfaitaires (5,4 M€) à la suite de la notification fin décembre du marché de rénovation des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages du bâtiment des ateliers qui a généré 4,9 M€ de restes à payer. Les autres restes à payer concernent les dépenses d'énergies et de fluides (1,7 M€), de formation RH (0,8 M€) et de restauration (0,3 M€).

Un reste à payer portant sur un EJ de la SACI-JO d'un montant de 61 080 €, clôturé en 2018, apparaît toujours dans les montants des restes à payer issus des restitutions du progiciel CHORUS. Le besoin de couverture en CP, en 2024, des engagements antérieurs doit donc être ramené à 9 677 677 €.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		15 012 909 11 010 788	<b>15 012 909</b> <b>11 010 788</b>		11 186 509 6 651 689	<b>11 186 509</b> <b>6 651 689</b>

L'action 1 « pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 est destinée à couvrir l'ensemble des dépenses de « soutien » transverses hors dépenses informatiques liées aux activités de la direction, des services support (administratifs, comptables, financiers, moyens généraux, et ressources humaines) ainsi que les activités de pilotage et gestion de l'immobilier.

#### ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7 716 509	5 161 562	7 706 509	5 304 095
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 716 509	5 160 990	7 706 509	5 304 095
Subventions pour charges de service public		572		
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 296 400	5 792 417	3 480 000	1 290 786
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 296 400	5 792 417	3 480 000	1 290 786
Titre 6 : Dépenses d'intervention		4		4
Transferts aux entreprises		4		4
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		56 805		56 805
Prêts et avances		56 805		56 805
<b>Total</b>	<b>15 012 909</b>	<b>11 010 788</b>	<b>11 186 509</b>	<b>6 651 689</b>

La DILA a consommé 11 010 788 € en AE et 6 651 689 € en CP au titre des dépenses de l'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 pour une prévision inscrite au PAP 2024 à 15 012 909 € en AE et 11 186 509 € en CP. La DILA s'est efforcée de mettre en œuvre des mesures afin de réduire les dépenses et de limiter les coûts soumis à l'inflation ce qui explique la sous-exécution par rapport au montant prévisionnel inscrit en LFI. La sous-exécution en CP s'explique par ailleurs par la notification tardive du marché de travaux de rénovation du site Desaix qui n'a pas permis de procéder aux paiements escomptés.

#### Les crédits de fonctionnement (titre 3)

L'exécution des dépenses de fonctionnement de l'action 1 du programme 624 se chiffre à 5 161 562 € en AE et 5 304 095 € en CP pour une prévision de 7 716 509 € en AE et 7 706 509 € en CP au PAP 2024. Elle se répartit en six grands postes de dépenses listés ci-après :

### 1. Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier

Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier ont été exécutées à hauteur de 3 328 615 € en AE et 3 713 630 € en CP contre une prévision de 5 716 857 € en AE et en CP au PAP 2024. Ces dépenses représentent 64 % en AE et 70 % en CP du total des dépenses de l'action 1 :

- les coûts d'occupation d'un montant de 1 210 351 € en AE et en CP qui permettent de couvrir les charges associées à l'occupation de locaux au sein du Centre de Gouvernement situés au 20 avenue de Ségur à Paris (970 595 €) ainsi que les impôts et taxes (taxe sur les bureaux, taxe de balayage...) des locaux du site du 26 rue Desaix (92 493 €). Elles intègrent également le versement des honoraires à l'agence de gestion de l'immobilier de l'État (AGILE) pour 147 263 € dans le cadre de la reprise par cet opérateur de la gestion du site multi-occupants de Metz. Ces dépenses ont été initialement chiffrées à 1 628 975 € en AE et en CP, l'écart étant lié aux remboursements de taxes sur les bureaux (267 k€ entre 2021 et 2023) indument payées par la DILA qui ont généré un rétablissement de crédit de 89 788 € au titre de l'année 2023 ;
- la consommation d'énergies et fluides à hauteur de -78 352 € en AE et 743 766 € en CP contre une prévision de 1 542 482 € en AE et en CP au PAP 2024. Cette sous-consommation s'explique par une baisse de consommation globale sur les énergies et fluides dans un objectif de sobriété énergétique, mais également faute de visibilité sur l'évolution des prix au moment de la préparation du PLF 2024. Ces dépenses avaient été, par prudence, inscrites à un niveau élevé, le budget annexe ne pouvant pas être abondé au cours de gestion autrement que par une LFR. L'exécution se répartit :
  - - 482 924 € en AE et 370 826 € en CP dédiés au paiement de la fourniture **d'électricité**, (le montant négatif en AE correspondant exclusivement à une clôture d'EJ d'exercice antérieur ayant généré un REJB) ;
  - 524 707 € en AE (correspondant à 2 années d'engagement) et 245 487 € en CP pour le paiement des factures de **chauffage** des bâtiments des sites Desaix ;
  - -91 985 € en AE et 130 113 € en CP pour la fourniture **d'énergie frigorifique** répondant aux besoins de rafraîchissement des bâtiments de la DILA en région parisienne, (le montant négatif en AE correspondant exclusivement à une clôture d'EJ d'exercice antérieur ayant généré un REJB) ;
  - -28 150 € en AE et -2 660 € en CP pour la **fourniture d'eau**. L'année 2024 est marquée par d'importants remboursements (120 k€) de la part de la société « Eau de Paris » pour les années 2018 à 2024. Des rétablissements de crédits ont été réalisés **pour 28 997 € correspondant aux années 2023 et 2024**. En outre un REJB de 34 078 € a été constaté. La consommation de l'année est ainsi de 847 € en AE et 34 925 € en CP.
- les frais de gestion du parc immobilier pour 557 451 € en AE et 505 086 € en CP, contre une prévision à 710 000 € en AE et en CP au PAP 2024. Ils portent principalement sur les dépenses de sécurité (gardiennage, vidéosurveillance) et les dépenses de nettoyage des locaux du site de Desaix ;
- les dépenses d'entretien courant dédiées aux travaux légers de maintenance préventive et corrective (peinture, sols...) exécutées à hauteur de 1 032 741 € en AE et 744 563 € en CP contre une prévision de 840 000 € en AE et en CP au PAP 2024 ;
- les autres dépenses de fonctionnement courant liées notamment à l'achat de fournitures de bureau, de petits matériels, de produits d'entretien, de consommables ou encore de papier ont généré une consommation de 200 496 € en AE et 210 480 € en CP contre une prévision de 237 700 € en AE et en CP au PAP 2024 ;
- les frais postaux qui se chiffrent à 275 746 € en AE et 174 003 € en CP pour une prévision de 223 700 € en AE et CP ;
- les dépenses d'équipement pour l'acquisition de biens mobiliers, d'équipements divers, de badges et de matériels de cuisine pour répondre aux besoins du site de Desaix, exécutés à hauteur de 60 656 € en AE et 55 666 € en CP pour une prévision de 458 000 € en AE et CP inscrite au PAP 2024 ;

- les déplacements des personnels exécutés à hauteur de 47 855 € en AE et 46 448 € en CP pour une programmation initiale de 40 000 € en AE et CP au PAP 2024 ;
- les frais de réceptions (à savoir l'achat de boissons, de produits d'épicerie, frais de traiteur) exécutés à hauteur de 21 671 € en AE et 23 267 € en CP contre une prévision de 26 000 € en AE et en CP au PAP 2024.

#### 1. Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines

Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines ont été exécutées à hauteur de 1 430 087 € en AE et 1 175 136 € en CP contre une prévision de 1 659 152 € en AE et 1 649 152 € en CP au PAP 2024. Elles sont constituées :

- des dépenses de formation et gestion des ressources humaines exécutées à hauteur de 761 879 € en AE et 630 338 € en CP pour une prévision en LFI de 945 152 € en AE et 935 152 € en CP. Ces dépenses portent principalement sur la mise en œuvre de formations métiers et managériales à destination des agents de la DILA ainsi que sur les versements effectués aux organismes d'apprentissage et les gratifications versées aux stagiaires ;
- des dépenses d'action sociale et santé pour 207 254 € en AE et 140 070 € en CP pour une prévision en LFI de 174 000 € en AE et CP. Elles regroupent la subvention versée à la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux agents de droit privé de la DILA, les subventions versées aux associations, le versement au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons de rentrée scolaire, les dépenses de santé, les frais de gestion de Pôle emploi et autres prestations ;
- la subvention versée à la Commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux agents de droit privé de la DILA a été exécutée pour un montant de 96 000 € en AE et 67 200 € en CP contre une prévision de 96 000 € au PAP 2024. L'écart entre les AE et les CP se justifie par l'arrêt de la prestation en cours d'année en raison du changement de statut des agents bénéficiaires à la suite de la décision du Conseil d'État ;
- la subvention au bénéfice de l'AS DILA s'est élevée à 15 000 € en AE et 0 € en CP contre une prévision de 11 000 € en AE et CP au PAP 2024 ;
- la subvention au profit des associations s'est élevée à – 2 750 € en AE et 0 € en CP suite à un retrait d'engagement, contre une prévision de 10 000 € en AE et CP au PAP 2024 ;
- les diverses actions sociales comme l'organisation de l'arbre de Noël, les bons cadeaux et actions sociales diverses pour 56 130 € en AE et 33 474 € en CP contre une prévision de 50 000 € au PAP 2024 ;
- la DILA a mis à disposition des agents une solution, depuis l'ordinateur ou le téléphone, pour la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et afin d'améliorer la santé au travail. Cette solution a coûté 12 876 € en AE et CP ;
- les autres dépenses de santé et accompagnement RH pour 13 420 € en AE et 21 346 € en CP ;
- les prestations autres pour 6 578 € en AE et 5 174 € en CP contre une prévision de 4 000 € en AE et en CP au PAP 2024.
- des prestations de restauration assurées sur les sites de Ségur et de Desaix, qui sont de 460 954 € en AE et 404 728 € en CP pour une programmation initiale de 540 000 € en AE et en CP au PAP 2024 ;

- les dépenses relatives au paiement des prestations fournies par le restaurant inter-entreprise (RIE) implanté sur le site de Desaix pour un montant de 89 677 € en AE et 250 245 € en CP contre une prévision de 500 000 € en AE et en CP au PAP 2024. Compte tenu du lancement d'une importante opération de travaux immobiliers à l'étage du restaurant administratif (6<sup>e</sup> étage du bâtiment des ateliers), le marché n'a pas été renouvelé. Des solutions alternatives ont été mises en œuvre : elles concernent l'adhésion au RIE Carré-Suffren et le déploiement de frigos connectés.

#### 1. Les dépenses pour les actions de communication

Les dépenses pour les actions de communication ont été exécutées pour 107 958 € en AE et 143 058 € en CP pour une prévision de 125 000 € en AE et CP au PAP 2024. Ces dépenses comprennent en particulier les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les différents salons et les opérations d'achat d'espace publicitaire...) et les prestations liées aux colloques et séminaires :

- les dépenses de communication ont été exécutées à hauteur de 83 799 € en AE et 118 735 € en CP, pour le Forum européen des Journaux Officiels notamment ;
- les dépenses concernant les colloques et séminaires, ont été exécutées à hauteur de 24 158 € en AE et 24 323 € en CP.

#### 1. Les dépenses des activités juridiques et expertises

Les dépenses des activités juridiques et expertises présentent une exécution à hauteur de 163 081 € en AE et 157 008 € en CP. Elles étaient estimées à 45 000 € en AE et CP au PAP 2024. Compte tenu des questions juridiques complexes soulevées par la décision du Conseil d'État du 6 février 2024, des impacts importants sur les agents et des délais incompressibles de mise en œuvre de certaines mesures (organisation d'élections professionnelles notamment), la DILA a sollicité l'expertise d'un cabinet d'actuaire et d'un cabinet d'avocats spécialisés en droit public et en droit du travail pour sécuriser juridiquement ces transformations et disposer d'expertises juridiques poussées.

#### 1. Les activités générales et audits

Les activités générales et audit, portent essentiellement sur le recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en cas de besoin, la mise en place d'audit et diverses prestations intellectuelles (études notamment). Elles ont été exécutées à hauteur de 42 198 € en AE et 62 648 € en CP contre une prévision de 36 000 € en AE et en CP au PAP 2024.

#### 1. Les autres activités de pilotage

Les autres activités de pilotage sont notamment destinées à couvrir le paiement des factures d'abonnement de lignes ADSL, de lignes fixes analogiques et les dépenses liées à l'utilisation de la carte achat (BNP Paribas), moyen de paiement à autorisation systématique pour des besoins récurrents à faible enjeu, à destination des agents publics, dans la limite des segments d'achat définis en amont. Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 89 623 € en AE et 52 615 € en CP contre une prévision de 134 500 € en AE et en CP au PAP 2024.

### **Les crédits d'investissement (titre 5)**

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 portent sur la mise en œuvre des projets immobiliers de rénovation de locaux du site de Desaix (travaux des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages principalement). Ils représentent une dépense de 5 792 417 € en AE et 1 290 786 € en CP contre une prévision de 7 296 400 € en AE et 3 480 000 € en CP au PAP 2024. La notification tardive du marché n'a pas permis à la DILA de démarrer les travaux avant la fin d'année, seules des avances réclamées par les fournisseurs ont été réglées. Cela explique le taux d'exécution particulièrement bas en CP.

Ces travaux structurants visent, à travers la rénovation et la restructuration des locaux, à moderniser le complexe immobilier de la rue Desaix dans un objectif de réduction des surfaces occupées sur le site de Ségur-Fontenoy, de respect de l'environnement et qualité de vie au travail. Enfin, ces travaux amélioreront la performance énergétique des bâtiments.

La DILA a par ailleurs reporté à 2025 les travaux nécessaires au comptage fin des consommations énergétiques.

### **Justification des crédits relatifs aux dépenses d'intervention (titre 6)**

Les dépenses portent sur des écritures comptables relatives aux arrondis générés par la télédéclaration mensuelle de TVA pour 4 € en AE et CP.

### **Les crédits relatifs à des opérations financières (titre 7)**

Les opérations financières réalisées au niveau de la DILA portent exclusivement sur l'action 1 du programme 624 pour un montant de 56 805 € en AE et en CP. Un dépôt de garantie de 56 805 € en AE et en CP a été effectué dans le cadre de la convention signée entre la DILA et le groupement des utilisateurs du restaurant inter-entreprise CARRE-SUFFREN.

## **ACTION**

### **02 – Promotion et distribution des publications**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Promotion et distribution des publications			0 0			0 0

## **ACTION**

### **03 – Dépenses de personnel**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Dépenses de personnel	66 271 937 63 364 013		<b>66 271 937</b> <b>63 364 013</b>	66 271 937 63 364 013		<b>66 271 937</b> <b>63 364 013</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	66 271 937	63 364 013	66 271 937	63 364 013
Rémunérations d'activité	29 866 033	30 343 785	29 866 033	30 343 785
Cotisations et contributions sociales	14 699 897	27 149 587	14 699 897	27 149 587
Prestations sociales et allocations diverses	21 706 007	5 870 641	21 706 007	5 870 641
<b>Total</b>	<b>66 271 937</b>	<b>63 364 013</b>	<b>66 271 937</b>	<b>63 364 013</b>

**ACTION**

## 04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		30 000 000 27 698 276	<b>30 000 000</b> <b>27 698 276</b>		30 000 000 27 713 234	<b>30 000 000</b> <b>27 713 234</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	30 000 000	27 698 276	30 000 000	27 713 234
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 000 000	27 698 276	30 000 000	27 713 234
<b>Total</b>	<b>30 000 000</b>	<b>27 698 276</b>	<b>30 000 000</b>	<b>27 713 234</b>

L'action 4 « Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels » du programme 624 retrace les crédits budgétaires relatifs aux dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), prestataire historique de la DILA concernant le secteur de l'imprimerie. La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures qui permettent de couvrir :

- les paies et charges des salariés de la SACIJO ;
- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- le financement des plans de départs anticipés ;
- et les versements dus au titre des caisses de pensions.

En 2024, les crédits exécutés pour les dépenses de l'action 4 sont de 27 698 276 € en AE et 27 713 234 € en CP, pour une prévision initiale de 30 000 000 € au PAP 2024. Une économie supplémentaire de 1,5 M€ a été réalisée au titre des dépenses dédiées à la SACIJO, après le décret d'annulation en date du 21 février 2024 impactant à hauteur de 3,3 M€ le programme 624. Cette exécution inférieure à la prévision initiale trouve également son explication par la mise en œuvre de plans successifs de réduction des effectifs (CRAMSIPS et « 3M »). Les dépenses de l'action 4 du programme 624, sont budgétées en AE = CP. Un retard sur le paiement de la TVA, rectifié début 2025, explique l'écart de 41 € constaté au 31 décembre 2024. L'action 4 a par ailleurs fait l'objet d'un rétablissement de crédits à hauteur de 50 000 € en AE et CP.

Les dépenses de cette action se répartissent de la manière suivante :

- Les salaires et charges associées exécutés à hauteur de 18 047 847 € en AE et 18 047 805 € en CP contre une prévision de 19 954 000 € en AE et en CP au PAP 2024. Cette sous-exécution trouve son explication par la mise en œuvre de plans successifs de réduction des effectifs (CRAMSIPS et « 3M ») contribuant à leur maîtrise ;
- Les dispositifs de retraite (caisse de pension, caisse de cadres et caisse de prévoyance et de décès de la SACIJO) à hauteur de 9 700 429 € en AE et CP contre une prévision de 10 046 000 € en AE et en CP au PAP 2024.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>INPI - Institut national de la propriété industrielle (P134)</b>	<b>2 615</b>	<b>2 615</b>			<b>572</b>	
Subventions pour charges de service public	2 615	2 615			572	
<b>Total</b>	<b>2 615</b>	<b>2 615</b>			<b>572</b>	
Total des subventions pour charges de service public	2 615	2 615			572	

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.